



Assemblée générale

Distr. générale
27 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2020

Rapport de la Cinquième Commission*

Rapporteur : M. Yaron Wax (Israël)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatorzième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour 2020 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à sa 2^e séance, de sa 4^e à sa 7^e séance, de sa 9^e à sa 18^e séance et à sa 21^e séance, les 8, 15, 18, 25 et 29 octobre, les 11, 13, 19 et 25 novembre et les 2, 6, 11, 13, 16, 17 et 27 décembre 2019. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. À la 2^e séance, le 8 octobre, le Secrétaire général et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont fait des déclarations liminaires.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* À sa 21^e séance, le 27 décembre 2019, la Cinquième Commission a examiné et adopté le projet de rapport, soumis par le Secrétariat au nom du Rapporteur, qui avait été distribué aux membres de la Commission sous la cote provisoire [A/C.5/74/L.26](#) puis actualisé oralement par le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, aux finances et au budget et Contrôleur (voir par. 54 du présent rapport), conformément à l'amendement apporté oralement au projet de résolution [A/C.5/74/L.20](#). Le projet de rapport, tel qu'actualisé oralement, est intégralement reproduit dans le présent document.

¹ [A/C.5/74/SR.2](#), [A/C.5/74/SR.4](#), [A/C.5/74/SR.5](#), [A/C.5/74/SR.6](#), [A/C.5/74/SR.7](#), [A/C.5/74/SR.9](#), [A/C.5/74/SR.10](#), [A/C.5/74/SR.11](#), [A/C.5/74/SR.12](#), [A/C.5/74/SR.13](#), [A/C.5/74/SR.14](#), [A/C.5/74/SR.15](#), [A/C.5/74/SR.16](#), [A/C.5/74/SR.17](#), [A/C.5/74/SR.18](#) et [A/C.5/74/SR.21](#).



Projet de budget-programme pour 2020

Rapports du Secrétaire général²

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7](#))

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour 2020 » ([A/74/92](#))

Onzième rapport d'activité du Secrétaire général sur la mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement ([A/74/85](#))

Lettre datée du 29 mai 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/74/93](#))

Lettres identiques datées du 10 juin 2019, adressées au Secrétaire général et à la Présidente de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/74/108](#))

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2020

Note du Secrétaire général ([A/74/339](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.9](#))

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2019

Note du Secrétaire général ([A/74/347](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.12](#))

Centre du commerce international

Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 13\)](#)]

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7](#), par. IV.58 à IV.70)

² [A/74/6 \(Introduction\)](#), [A/74/6 \(Sect. 1\)](#), [A/74/6 \(Sect. 2\)](#), [A/74/6 \(Sect. 3\)](#), [A/74/6 \(Sect. 4\)](#), [A/74/6 \(Sect. 5\)](#) et [A/74/6 \(Sect. 5\)/Corr.1](#), [A/74/6 \(Sect. 6\)](#), [A/74/6 \(Sect. 7\)](#), [A/74/6 \(Sect. 8\)](#) et [A/74/6 \(Sect. 8\)/Corr.1](#), [A/74/6 \(Sect. 9\)](#), [A/74/6 \(Sect. 10\)](#), [A/74/6 \(Sect. 11\)](#), [A/74/6 \(Sect. 12\)](#), [A/74/6 \(Sect. 13\)](#), [A/74/6 \(Sect. 14\)](#), [A/74/6 \(Sect. 15\)](#), [A/74/6 \(Sect. 16\)](#), [A/74/6 \(Sect. 17\)](#), [A/74/6 \(Sect. 18\)](#), [A/74/6 \(Sect. 19\)](#), [A/74/6 \(Sect. 20\)](#), [A/74/6 \(Sect. 21\)](#), [A/74/6 \(Sect. 22\)](#), [A/74/6 \(Sect. 23\)](#), [A/74/6 \(Sect. 24\)](#), [A/74/6 \(Sect. 25\)](#), [A/74/6 \(Sect. 26\)](#), [A/74/6 \(Sect. 27\)](#), [A/74/6 \(Sect. 28\)](#), [A/74/6 \(Sect. 29\)](#), [A/74/6 \(Sect. 29A\)](#), [A/74/6 \(Sect. 29B\)](#), [A/74/6 \(Sect. 29C\)](#), [A/74/6 \(Sect. 29D\)](#), [A/74/6 \(Sect. 29E\)](#), [A/74/6 \(Sect. 29F\)](#), [A/74/6 \(Sect. 29G\)](#), [A/74/6 \(Sect. 30\)](#), [A/74/6 \(Sect. 31\)](#), [A/74/6 \(Sect. 32\)](#), [A/74/6 \(Sect. 33\)](#), [A/74/6 \(Sect. 34\)](#), [A/74/6 \(Sect. 35\)](#), [A/74/6 \(Sect. 36\)](#), [A/74/6 \(Income sect. 1\)](#), [A/74/6 \(Income sect. 2\)](#) et [A/74/6 \(Income sect. 3\)](#).

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2019

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale ([A/C.5/74/2](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.7](#))

Demande de subvention pour la composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Rapport du Secrétaire général ([A/74/359](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.16](#))

Rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif à l'audit de la composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ([A/74/281](#))

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ([A/74/352](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.21](#))

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Sixième rapport d'étape annuel du Secrétaire général ([A/74/452](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.13](#))

Rapport financier et états financiers audités et rapport du Comité des commissaires aux comptes, volume I [[A/74/5 \(Vol. I\)](#)]

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies relatif aux dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les travaux de sa soixante-sixième session ([A/74/331](#) et [A/74/331/Corr.1](#))

Rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ([A/C.5/74/3](#))

Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ([A/74/5/Add.16](#))

Rapport de la Secrétaire du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse sur la suite donnée aux recommandations formulées par

le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2018 ([A/74/329](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.14](#))

État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général ([A/74/345](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.18](#))

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Note du Secrétaire général ([A/74/328](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.19](#))

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

Note du Secrétaire général ([A/74/330](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.11](#))

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Note du Secrétaire général ([A/74/317](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.8](#))

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Note du Secrétaire général ([A/74/343](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.15](#))

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Note du Secrétaire général ([A/74/471](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.22](#))

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarantième, quarante et unième et quarante-deuxième sessions

Note du Secrétaire général ([A/74/529](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.26](#))

Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2020 liées au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

Note du Secrétaire général ([A/74/544](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.27](#))

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

Onzième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré ([A/74/478](#))

Note du Secrétaire général transmettant le huitième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré ([A/74/153](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.17](#))

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapports du Secrétaire général ([A/74/6 \(Sect. 3\)](#), [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.5](#) et [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.5/Corr.1](#), [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#) et [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.6/Corr.1](#), [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.7](#) et [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.8](#))

Rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.1](#), [A/74/7/Add.2](#), [A/74/7/Add.3](#), [A/74/7/Add.4](#), [A/74/7/Add.5](#), [A/74/7/Add.6](#), [A/74/7/Add.23](#) et [A/74/7/Add.24](#))

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales ([A/66/340](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/66/7/Add.21](#))

Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général ([A/73/706](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/791](#))

Examen de l'utilisation du fonds de réserve

Note du Secrétaire général ([A/70/395](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/70/7/Add.7](#))

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

Note du Secrétaire général (A/74/585)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/7/Add.31)

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général (A/C.5/74/14)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/7/Add.29)

5. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la Cinquième Commission pour chaque chapitre du projet de budget-programme pour 2020. Ces recommandations sont fondées sur les propositions du Secrétaire général, les recommandations correspondantes du Comité consultatif, les prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme présentés par le Secrétaire général, et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours.

Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	
Projet de budget-programme	78 640,2
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(42,2)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 371,8
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(500,4)
Taux de vacance de postes	(224,1)
Incidences financières :	
Incidences sur le budget-programme : enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient	145,7
État présenté par le Secrétaire général concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans son rapport	(2 306,3)
Actualisation des coûts : incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	2,9
Total partiel	77 087,6
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	
Projet de budget-programme	327 764,3
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 752,1

	Montant approuvé
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(4 053,6)
Taux de vacance de postes	(661,6)
Incidences financières :	
Incidences sur le budget-programme : lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	138,3
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme	1 701,2
Actualisation des coûts : incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,1
Total partiel	326 641,8
3. Affaires politiques	
Projet de budget-programme	705 660,0
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(1 202,6)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(43,5)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(2 614,0)
Taux de vacance de postes	(332,7)
Incidences financières :	
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	20 114,2
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	51 642,7
Actualisation des coûts : incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	0,0
Total partiel	773 224,1
4. Désarmement	
Projet de budget-programme	13 692,8
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(8,0)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(318,6)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(65,0)
Taux de vacance de postes	(56,2)
Total partiel	13 245,0
5. Opérations de maintien de la paix	
Projet de budget-programme	52 348,0
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	881,3
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(418,2)

	Montant approuvé
Taux de vacance de postes	(208,3)
Total partiel	52 602,8
6. Utilisations pacifiques de l'espace	
Projet de budget-programme	4 154,7
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(202,7)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(12,0)
Taux de vacance de postes	(18,7)
Total partiel	3 921,3
7. Cour internationale de Justice	
Projet de budget-programme	27 040,1
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 656,0
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(389,4)
Taux de vacance de postes	(161,2)
Total partiel	28 145,5
8. Affaires juridiques	
Projet de budget-programme	60 155,7
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(8 252,0)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(523,6)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	7 201,1
Taux de vacance de postes	(127,5)
Total partiel	58 453,7
9. Affaires économiques et sociales	
Projet de budget-programme	84 181,0
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	19,0
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(180,0)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(294,4)

	Montant approuvé
Taux de vacance de postes	(432,2)
Total partiel	83 293,4
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	
Projet de budget-programme	5 756,7
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	184,0
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(25,1)
Taux de vacance de postes	(29,4)
Total partiel	5 886,2
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	
Projet de budget-programme	8 663,4
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(573,4)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(63,3)
Taux de vacance de postes	(40,8)
Total partiel	7 985,9
12. Commerce et développement	
Projet de budget-programme	70 543,3
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 774,3)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(311,1)
Taux de vacance de postes	(370,0)
Total partiel	68 087,9
13. Centre du commerce international	
Projet de budget-programme	19 397,6
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(535,8)
Total partiel	18 861,8

	Montant approuvé
14. Environnement	
Projet de budget-programme	21 417,7
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 154,6
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(89,5)
Taux de vacance de postes	(118,5)
Total partiel	23 364,3
15. Établissements humains	
Projet de budget-programme	11 794,8
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	821,5
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(48,8)
Taux de vacance de postes	(59,1)
Total partiel	12 508,4
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	
Projet de budget-programme	22 428,6
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(1,1)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(687,9)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(62,0)
Taux de vacance de postes	(106,6)
Incidences financières :	
Incidences sur le budget-programme : lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	55,0
Actualisation des coûts : incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1,1
Total partiel	21 627,1
17. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	
Projet de budget-programme	9 224,7
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(3,9)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	549,9
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(20,5)

	Montant approuvé
Taux de vacance de postes	(8,8)
Total partiel	9 741,4
18. Développement économique et social en Afrique	
Projet de budget-programme	87 704,8
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(4 780,7)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(1 484,4)
Taux de vacance de postes	(303,6)
Incidences financières :	
Construction de nouveaux locaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et propositions pour la rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall	752,0
Total partiel	81 888,1
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	
Projet de budget-programme	53 395,8
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	112,0
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 733,2
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(360,5)
Taux de vacance de postes	(260,9)
Incidences financières :	
Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok	907,2
Total partiel	55 526,8
20. Développement économique en Europe	
Projet de budget-programme	33 150,6
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	125,6
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	143,9
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	39,3
Taux de vacance de postes	(169,4)
Total partiel	33 290,0
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	
Projet de budget-programme	59 933,9
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	203,8

	Montant approuvé
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 119,7)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(426,4)
Taux de vacance de postes	(285,6)
Incidences financières :	
Proposition relative au projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	285,8
Total partiel	57 591,8
22. Développement économique et social en Asie occidentale	
Projet de budget-programme	38 321,0
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 332,3)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(282,5)
Taux de vacance de postes	(188,2)
Total partiel	36 518,0
23. Programme ordinaire de coopération technique	
Projet de budget-programme	37 166,5
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(760,1)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(828,8)
Total partiel	35 577,6
24. Droits de l'homme	
Projet de budget-programme	98 714,3
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(40,5)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 504,0)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(371,7)
Taux de vacance de postes	(398,4)
Incidences financières :	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme	18 488,7
Actualisation des coûts : incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	230,9
Total partiel	115 119,3

Montant approuvé

25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Projet de budget-programme	42 833,2
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 926,2)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(804,8)
Taux de vacance de postes	(3,3)

Total partiel	40 098,9
----------------------	-----------------

26. Réfugiés de Palestine

Projet de budget-programme	29 201,8
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	3 325,6
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	—
Taux de vacance de postes	(161,9)

Total partiel	32 365,5
----------------------	-----------------

27. Aide humanitaire

Projet de budget-programme	18 418,3
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(79,7)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	471,5
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(93,2)
Taux de vacance de postes	(69,9)
Incidences financières :	
Bureau du Coordonnateur pour l'action d'urgence contre l'Ebola	6 325,5
Actualisation des coûts : incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	151,5

Total partiel	25 124,0
----------------------	-----------------

28. Communication globale

Projet de budget-programme	94 774,4
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	128,8
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 170,5
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(936,9)
Taux de vacance de postes	(444,4)

Total partiel	94 692,4
----------------------	-----------------

29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

Projet de budget-programme	57 054,5
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(1 422,4)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 456,3)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	219,0
Taux de vacance de postes	(244,7)
Incidences financières :	
Progiciel de gestion intégré	(1 228,7)

Total partiel	52 921,4
----------------------	-----------------

29B. Département de l'appui opérationnel

Projet de budget-programme	88 614,7
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(711,2)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 262,7)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(148,2)
Taux de vacance de postes	(262,9)
Incidences financières :	
État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies	6 795,9

Total partiel	93 025,6
----------------------	-----------------

29C. Bureau de l'informatique et des communications

Projet de budget-programme	49 887,3
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	–
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	919,5
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(705,0)
Taux de vacance de postes	(142,0)

Total partiel	49 959,8
----------------------	-----------------

29E. Administration (Genève)

Projet de budget-programme	71 481,2
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(34,5)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 036,3)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(440,0)
Taux de vacance de postes	(242,1)

Montant approuvé

Incidences financières :	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme	8,4
Actualisation des coûts : incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	(0,3)
Total partiel	69 736,4
29F. Administration (Vienne)	
Projet de budget-programme	19 367,2
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(11,2)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 124,9)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(92,1)
Taux de vacance de postes	(50,6)
Total partiel	18 088,4
29G. Administration (Nairobi)	
Projet de budget-programme	17 700,3
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 092,8)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(64,8)
Taux de vacance de postes	(59,3)
Incidences financières :	
Éventuels travaux de rénovation destinés à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	470,0
Proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi	1 095,4
Total partiel	18 048,8
30. Contrôle interne	
Projet de budget-programme	21 662,8
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(88,2)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(889,3)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(71,8)
Taux de vacance de postes	(103,6)
Total partiel	20 509,9
31. Activités administratives financées en commun	
Projet de budget-programme	6 328,4
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—

	<i>Montant approuvé</i>
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(82,6)
Total partiel	6 245,8
32. Dépenses spéciales	
Projet de budget-programme	76 211,2
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(33,2)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(14,4)
Total partiel	76 163,6
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	
Projet de budget-programme	16 591,7
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(461,0)
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	(4 237,7)
Incidences financières :	
Construction de nouveaux locaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et propositions pour la rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall	7 577,1
Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok	5 503,5
Proposition relative au projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	103,3
Proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi	9 169,6
Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève	36 799,6
Total partiel	71 046,1
34. Sûreté et sécurité	
Projet de budget-programme	120 788,1
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(180,8)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif	3 331,2
Cinquième Commission :	
Autres ajustements	431,8
Taux de vacance de postes	(518,7)

		Montant approuvé
Incidences financières :		
Construction de nouveaux locaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et propositions pour la rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall		105,0
Proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi		225,1
Total partiel		124 181,7
35. Compte pour le développement		
Projet de budget-programme		14 199,4
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme		—
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif		—
Cinquième Commission :		
Autres ajustements		—
Total partiel		14 199,4
36. Contributions du personnel		
Projet de budget-programme		263 543,8
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme		(611,5)
Actualisation des coûts : projet de budget-programme et recommandations correspondantes du Comité consultatif		(284,0)
Cinquième Commission :		
Autres ajustements		1 128,7
Taux de vacance de postes		(501,0)
Incidences financières :		
Incidences sur le budget-programme : lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles		4,4
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme		866,0
Bureau du Coordonnateur pour l'action d'urgence contre l'Ebola		351,2
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti		1 592,9
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda		1 163,7
Actualisation des coûts : incidences sur le budget-programme et prévisions révisées		(21,2)
Total partiel		267 233,0
Total		3 073 830,5

II. Examen de projets de résolution

A. Projet de résolution [A/C.5/74/L.6](#)

6. À la 21^e séance, le 27 décembre, le représentant de la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution intitulé « Projet de budget-programme pour 2020 : Avant-propos et introduction et chapitre 8 (Affaires juridiques) » ([A/C.5/74/L.6](#)) au

nom de son pays et des pays suivants : Bélarus, Burundi, Chine, Cuba, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée et Venezuela (République bolivarienne du).

7. À la même séance, les représentants de la République arabe syrienne, du Nicaragua et de la République populaire démocratique de Corée ont fait des déclarations en faveur du projet de résolution.

8. À la même séance également, le représentant de la Finlande (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres ainsi que de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, du Liechtenstein, du Monténégro, de la République de Macédoine du Nord, de la Turquie et de l'Ukraine), a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution [A/C.5/74/L.6](#) et fait une déclaration avant le vote pour expliquer son vote.

9. Avant le vote, la représentante des États-Unis d'Amérique a pris la parole pour expliquer son vote et le représentant de la République arabe syrienne a soulevé une question de procédure.

10. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté le projet de résolution [A/C.5/74/L.6](#) par 86 voix contre 20, avec 50 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bélarus, Burundi, Cameroun, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yémen.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Bénin, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Cambodge, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Inde, Indonésie, Iraq, Kenya, Lesotho, Libye, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Namibie, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République-Unie de Tanzanie, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Sri Lanka, Tunisie, Viet Nam.

B. Projet de résolution [A/C.5/74/L.7](#)

11. À sa 21^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Projet de budget-programme pour 2020 : Chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) » ([A/C.5/74/L.7](#)), déposé par la Fédération de Russie. À la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a retiré le projet de résolution.

C. Projet de résolution [A/C.5/74/L.20](#)

12. À sa 21^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour 2020 » ([A/C.5/74/L.20](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Iraq.

13. À la même séance, s'exprimant au nom de l'Union européenne, le représentant de la Finlande a proposé oralement un amendement au projet de résolution consistant à insérer deux nouveaux paragraphes concernant le chapitre 8 (Affaires juridiques) qui se liraient comme suit :

Prend note des paragraphes III.47, III.48, III.49, III.52, III.53, III.54, III.55 et III.56 du rapport du Comité consultatif ;

Décide d'inscrire un montant de 17 806 200 dollars, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2020 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

14. À la même séance également, le représentant de la Fédération de Russie a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de la Finlande.

15. Avant le vote, les représentants des États-Unis, de la République arabe syrienne et de la Fédération de Russie ont pris la parole pour expliquer leur vote.

16. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté l'amendement proposé pour le projet de résolution [A/C.5/74/L.20](#) par 84 voix contre 22, avec 47 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yémen.

Ont voté contre :

Bélarus, Burundi, Cameroun, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Guinée, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Kazakhstan,

Kirghizistan, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Bénin, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Inde, Indonésie, Iraq, Japon, Kenya, Lesotho, Libye, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République démocratique populaire lao, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Sri Lanka, Tunisie, Viet Nam.

17. Avant l'adoption du projet de résolution [A/C.5/74/L.20](#) tel qu'amendé oralement, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration et le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, aux finances et au budget et Contrôleur a donné des explications.

18. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/74/L.20](#) tel qu'amendé oralement (voir par. 60 ci-après, projet de résolution I).

19. Après l'adoption du projet de résolution tel qu'amendé oralement, le représentant de la Chine a fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Fédération de Russie, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, du Myanmar, de Cuba, de la République populaire démocratique de Corée, du Nicaragua et de la République bolivarienne du Venezuela, qui ont indiqué qu'ils ne souscrivaient pas à l'amendement apporté oralement au projet de résolution.

20. En sa qualité de coordinateur du projet de résolution [A/C.5/74/L.20](#), le représentant de l'Iraq a fait une déclaration.

D. Projet de résolution [A/C.5/74/L.22](#)

21. À sa 21^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2020 » ([A/C.5/74/L.22](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par les représentants de l'Éthiopie, du Guatemala, de la Jamaïque, de la Norvège, de la Suisse, du Tchad et de l'Uruguay. Au cours de ses débats, la Commission a examiné les questions énoncées ci-après.

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2020

22. La Commission a examiné cette question à ses 9^e et 21^e séances, le 11 novembre et le 27 décembre.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2019

23. La Commission a examiné cette question à ses 11^e et 21^e séances, le 19 novembre et le 27 décembre.

Centre du commerce international

24. La Commission a examiné cette question à ses 2^e et 21^e séances, le 8 octobre et le 27 décembre.

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2019

25. La Commission a examiné cette question à ses 6^e et 21^e séances, le 25 octobre et le 27 décembre.

Demande de subvention pour la composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

26. La Commission a examiné cette question à ses 13^e et 21^e séances, les 2 et 27 décembre.

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

27. La Commission a examiné cette question à ses 15^e et 21^e séances, les 11 et 27 décembre.

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

28. La Commission a examiné cette question à ses 12^e et 21^e séances, le 25 novembre et le 27 décembre.

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

29. La Commission a examiné cette question à ses 13^e et 21^e séances, les 2 et 27 décembre.

État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

30. La Commission a examiné cette question à ses 14^e et 21^e séances, les 6 et 27 décembre.

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

31. La Commission a examiné cette question à ses 14^e et 21^e séances, les 6 et 27 décembre.

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

32. La Commission a examiné cette question à ses 10^e et 21^e séances, le 13 novembre et le 27 décembre.

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

33. La Commission a examiné cette question à ses 7^e et 21^e séances, le 29 octobre et le 27 décembre.

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

34. La Commission a examiné cette question à ses 13^e et 21^e séances, les 2 et 27 décembre.

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

35. La Commission a examiné cette question à ses 16^e et 21^e séances, les 13 et 27 décembre.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarantième, quarante et unième et quarante-deuxième sessions

36. La Commission a examiné cette question à ses 16^e et 21^e séances, les 13 et 27 décembre.

37. À la 21^e séance, le 27 décembre, la représentante d'Israël a proposé oralement un amendement à la section XV du projet de résolution [A/C.5/74/L.22](#), intitulée « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarantième, quarante et unième et quarante-deuxième sessions ». Des consultations au sujet de cette section avaient été coordonnées par le représentant du Koweït. Cet amendement consistait à insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit :

Décide de ne pas approuver les ressources et les postes demandés pour l'application de la résolution [40/13](#) du Conseil des droits de l'homme.

38. À la même séance, le représentant de l'Algérie (au nom du Groupe des États arabes) a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant d'Israël.

39. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section XV du projet de résolution [A/C.5/74/L.22](#), par 128 voix contre 3, avec 13 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Australie, États-Unis d'Amérique, Israël.

Ont voté contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bénin, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Guinée, Guyana, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de

Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Brésil, Cameroun, Colombie, Ghana, Guinée équatoriale, Inde, Kenya, Lesotho, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine.

40. Après le vote, la représentante d'Israël a pris la parole pour indiquer qu'elle ne souscrivait pas aux paragraphes de la section XV qui portaient sur la résolution [40/13](#) du Conseil des droits de l'homme.

Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2020 liées au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

41. La Commission a examiné cette question à ses 17^e et 21^e séances, les 16 et 27 décembre.

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

42. La Commission a examiné cette question à ses 13^e et 21^e séances, les 2 et 27 décembre.

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

43. La Commission a examiné cette question à ses 4^e, 5^e, 7^e, 17^e et 21^e séances, les 15, 18 et 29 octobre et les 16 et 27 décembre.

44. À la 21^e séance, le 27 décembre, le représentant de Cuba a proposé oralement un amendement à la section XXIII du projet de résolution [A/C.5/74/L.22](#), intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ». Des consultations au sujet de cette section avaient été coordonnées par le représentant de la Norvège. Cet amendement consistait à insérer deux nouveaux alinéas et deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

Rappelant qu'elle ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger, sa portée, ses incidences ou les manières dont elle pourrait être appliquée,

Notant que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, une stratégie et des facteurs externes, des résultats, des outils de mesure des résultats, des produits et d'autres informations concernant la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger,

Décide de supprimer les descriptifs, les fonctions, la stratégie et les facteurs externes, les résultats, les outils de mesure des résultats, les produits et autres informations concernant la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les

descriptifs s'y rapportant pour le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide (voir [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)) ;

Prie le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)).

45. À la même séance, les représentants du Nicaragua, de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne, de la République populaire démocratique de Corée, de la Fédération de Russie et de la République bolivarienne du Venezuela ont fait des déclarations en faveur de l'amendement.

46. À la même séance également, le représentant de la Finlande, s'exprimant au nom de l'Union européenne, et le représentant du Canada ont demandé un vote enregistré sur l'amendement au projet de résolution et fait une déclaration avant le vote pour expliquer leur vote.

47. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement proposé pour la section XVIII du projet de résolution [A/C.5/74/L.22](#), par 79 voix contre 18, avec 52 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bélarus, Burundi, Cambodge, Chine, Cuba, Égypte, Érythrée, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tchad ³, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bénin, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Timor-Leste, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Népal, Namibie, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sainte-Lucie, Serbie, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen.

48. On trouvera dans le tableau ci-après les montants approuvés par l'Assemblée générale au titre des missions politiques spéciales pour 2020.

³ Par la suite, la délégation du Tchad a indiqué qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir.

Montants approuvés au titre des missions politiques spéciales pour 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 878,3
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 227,4
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	434,4
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	397,2
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2 236,7
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	16 235,3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 496,4
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	18 177,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 400,4
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	7 237,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 073,0
Total partiel (groupe I)	56 793,1

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 430,6
Groupe d'experts sur le Soudan	1 088,9
Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité	2 912,0
Groupe d'experts sur la Libye	1 395,5
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 211,2
Groupe d'experts sur le Yémen	2 324,6
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 357,7
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	5 899,5
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	653,3
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 548,0
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	2 969,3
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	11 147,4
Groupe d'experts sur le Mali	1 325,7
Groupe d'experts sur la Somalie	1 850,8
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	20 338,7
Total partiel (groupe II)	57 453,2

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	12 611,3
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	15 318,2
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	104 845,5
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 901,4

Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 458,0
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 953,6
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 129,0
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	72 440,5
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	61 327,5
Total partiel (groupe III)	288 985,0
Missions d'assistance des Nations Unies	
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	134 733,7
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	100 488,5
Total partiel (missions d'assistance)	235 222,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	638 453,5
Crédits correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) [résolution 73/309 de l'Assemblée générale, par. 11 c)]	1 424,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	639 877,9
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	20 114,2
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	51 642,7
Montant net du crédit supplémentaire (A/C.5/74/L.22, sect. XVIII, par. 31) (déduction faite des contributions du personnel)	71 756,9
Montant total du budget approuvé au chapitre 3	711 634,8
Contributions du personnel pour la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (A/C.5/74/L.22, sect. XVIII, par. 32)	2 768,4

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

49. La Commission a examiné cette question à ses 18^e et 21^e séances, les 17 et 27 décembre.

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

50. La Commission a examiné cette question à ses 18^e et 21^e séances, les 17 et 27 décembre.

51. À sa 21^e séance, le 27 décembre, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/74/L.22](#) sans le mettre aux voix (voir par. 60 ci-après, projet de résolution II).

52. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants de la Géorgie, de la Fédération de Russie et du Canada ont pris la parole. Des déclarations ont également été faites par le représentant des Philippines, qui a indiqué qu'il ne souscrivait pas aux paragraphes de la section XV qui portaient sur la résolution [41/2](#) du Conseil des droits de l'homme ; le représentant du Myanmar, qui a indiqué qu'il ne souscrivait pas aux paragraphes de la section XV qui portaient sur les résolutions [40/29](#) et [42/3](#) du Conseil des droits de l'homme ; le représentant de la République islamique d'Iran, qui a indiqué qu'il ne souscrivait pas aux paragraphes de la section XVIII qui portaient sur la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ; et le représentant de la République arabe syrienne, qui a indiqué qu'il ne souscrivait pas aux paragraphes

de la section XV qui portaient sur la résolution 40/17 du Conseil des droits de l'homme.

E. Projet de résolution A/C.5/74/L.23

53. À sa 21^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme de 2020 » (A/C.5/74/L.23).

54. Avant l'adoption du projet de résolution, le Sous-Secrétaire général et Contrôleur a fait le point de la situation et signalé que l'adoption de l'amendement apporté oralement entraînerait une augmentation des crédits dont il est question dans la partie A, chiffrée à 7 680 500 dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques) et à 632 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), après actualisation des coûts et application des réductions de portée générale. Le montant total des crédits dont il est question dans la partie A du projet de résolution s'élèverait donc à 3 073 830 500 dollars. Des ajustements correspondants seraient apportés à la partie B (recettes provenant des contributions du personnel) et à la partie C (mise en recouvrement auprès des États Membres).

55. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/74/L.23 sans le mettre aux voix (voir par. 60 ci-après, projet de résolution III).

F. Projet de résolution A/C.5/74/L.24

56. À sa 21^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2020 » (A/C.5/74/L.24).

57. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/74/L.24 sans le mettre aux voix (voir par. 60 ci-après, projet de résolution IV).

G. Projet de résolution A/C.5/74/L.25

58. À sa 21^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Fonds de roulement pour 2020 » (A/C.5/74/L.25).

59. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/74/L.25 sans le mettre aux voix (voir par. 60 ci-après, projet de résolution V).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

60. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I

Questions relatives au projet de budget-programme pour 2020

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions [41/213](#) du 19 décembre 1986 et [42/211](#) du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution [45/248](#) B du 21 décembre 1990, ses résolutions [55/231](#) du 23 décembre 2000, [56/253](#) du 24 décembre 2001, [58/269](#) et [58/270](#) du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004 et ses résolutions [60/283](#) du 7 juillet 2006, [61/263](#) du 4 avril 2007, [62/236](#) du 22 décembre 2007, [63/262](#) du 24 décembre 2008, [64/243](#) du 24 décembre 2009, [65/259](#) du 24 décembre 2010, [66/246](#) du 24 décembre 2011, [68/246](#) du 27 décembre 2013, [70/247](#) du 23 décembre 2015, [71/272](#) A du 23 décembre 2016, [72/261](#) et [72/266](#) A du 24 décembre 2017, [72/266](#) B du 5 juillet 2018 et [73/281](#) du 22 décembre 2018,

Réaffirmant également les mandats respectifs, pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

Réaffirmant en outre qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

Sachant que le non-paiement des contributions statutaires nuit au bon fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et à sa capacité d'exécuter ses mandats et programmes,

Sachant également, tout en gardant à l'esprit la situation particulière de certains États Membres, que le versement tardif des contributions statutaires a eu de graves incidences sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et a provoqué une crise de liquidités qui a entravé l'exécution des mandats,

Rappelant sa résolution [72/266](#) A dans laquelle elle a décidé d'approuver le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour 2020¹, le onzième rapport d'activité du Secrétaire général sur la mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement², le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour

¹ [A/74/6](#) (Introduction), [A/74/6](#) (Sect. 1), [A/74/6](#) (Sect. 2), [A/74/6](#) (Sect. 3), [A/74/6](#) (Sect. 4), [A/74/6](#) (Sect. 5), [A/74/6](#) (Sect. 5)/Corr.1, [A/74/6](#) (Sect. 6), [A/74/6](#) (Sect. 7), [A/74/6](#) (Sect. 8), [A/74/6](#) (Sect. 8)/Corr.1, [A/74/6](#) (Sect. 9), [A/74/6](#) (Sect. 10), [A/74/6](#) (Sect. 11), [A/74/6](#) (Sect. 12), [A/74/6](#) (Sect. 13), [A/74/6](#) (Sect. 14), [A/74/6](#) (Sect. 15), [A/74/6](#) (Sect. 16), [A/74/6](#) (Sect. 17), [A/74/6](#) (Sect. 18), [A/74/6](#) (Sect. 19), [A/74/6](#) (Sect. 20), [A/74/6](#) (Sect. 21), [A/74/6](#) (Sect. 22), [A/74/6](#) (Sect. 23), [A/74/6](#) (Sect. 24), [A/74/6](#) (Sect. 25), [A/74/6](#) (Sect. 26), [A/74/6](#) (Sect. 27), [A/74/6](#) (Sect. 28), [A/74/6](#) (Sect. 29), [A/74/6](#) (Sect. 29A), [A/74/6](#) (Sect. 29B), [A/74/6](#) (Sect. 29C), [A/74/6](#) (Sect. 29E), [A/74/6](#) (Sect. 29F), [A/74/6](#) (Sect. 29G), [A/74/6](#) (Sect. 29H), [A/74/6](#) (Sect. 30), [A/74/6](#) (Sect. 31), [A/74/6](#) (Sect. 32), [A/74/6](#) (Sect. 33), [A/74/6](#) (Sect. 34), [A/74/6](#) (Sect. 35), [A/74/6](#) (Sect. 36), [A/74/6](#) (Income sect. 1), [A/74/6](#) (Income sect. 2) et [A/74/6](#) (Income sect. 3).

² [A/74/85](#).

2020 »³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à celle-ci qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et que les politiques soient dûment appliquées ;

2. *Réaffirme également* l'article 153 de son Règlement intérieur ;

3. *Réaffirme en outre* le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁵ ;

4. *Réaffirme* les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#) ;

5. *Réaffirme également* le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies⁶ ;

6. *Réaffirme en outre* sa résolution [74/251](#) du 27 décembre 2019 ;

7. *Souligne* l'importance du financement, qui constitue le fondement essentiel de la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies ;

8. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁴ ;

9. *Souligne* que tous les États Membres doivent s'acquitter dans les temps, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies ;

10. *Constate* les progrès faits dans la mise en œuvre des réformes de gestion dont il a été convenu dans les résolutions [72/266 A](#), [72/266 B](#) et [73/281](#) sur un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies ;

11. *Note* que les réformes structurelles devraient contribuer à accroître l'efficacité et l'efficacités de l'exécution des programmes et activités prescrits sans nuire à leur mise en œuvre intégrale et prie le Secrétaire général de fournir des résultats et des exemples en la matière dans son prochain projet de budget ;

12. *Réaffirme* qu'aucune modification ne peut être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du Règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires établies ;

13. *Réaffirme également* que les États Membres doivent être pleinement associés à l'établissement des budgets, dès les premières étapes et tout au long du processus ;

³ [A/74/92](#).

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 7 (A/74/7)*.

⁵ [ST/SGB/2018/3](#).

⁶ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

14. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer les procédures de contrôle interne concernant la planification des programmes, l'établissement du budget, l'exécution, le contrôle de l'exécution et l'établissement de rapports ;

15. *Souligne* qu'il importe de disposer d'informations détaillées sur l'exécution du budget pour bien gérer le budget-programme et prie le Secrétaire général de lier clairement les ressources inscrites au budget à des résultats concrets ;

16. *Souligne* que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats permet à la fois d'améliorer la gestion et de faire mieux respecter le principe de responsabilité au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en ce sens ;

17. *Décide* qu'aux fins des calculs budgétaires pour 2020, un taux de vacance de 9,1 pour cent sera utilisé pour les administrateurs et un taux de vacance de 7,4 pour cent sera utilisé pour les agents des services généraux ;

18. *Décide également* que le tableau d'effectifs de 2020 sera celui qui figure dans l'annexe de la présente résolution ;

19. *Garde à l'esprit* les règles régissant la durée et la prolongation des indemnités de fonctions et le fait que ces indemnités doivent être accordées uniquement dans des cas exceptionnels, et prie le Secrétaire général de se conformer à ces règles et de passer en revue les postes qui sont vacants ou donnent lieu à des indemnités de fonctions depuis plus d'un an et de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain projet de budget ;

20. *Décide* de réduire de 2 pour cent les ressources autres que celles affectées à des postes dans les composantes d'appui aux programmes ;

21. *Décide également* de réduire de 4 millions de dollars des États-Unis les dépenses d'équipement dans le domaine informatique ;

22. *Décide en outre* de réduire de 12,5 pour cent les ressources consacrées au mobilier et au matériel ;

23. *Rappelle* que le recours à des consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée ;

24. *Rappelle* le paragraphe 70 de sa résolution [65/247](#) du 24 décembre 2010, constate que l'Organisation continue de faire appel à des consultants pour ses activités de base et, à cet égard, décide de réduire de 10 pour cent le montant des ressources proposées pour les consultants, en plus des réductions recommandées par le Comité consultatif ;

25. *Décide* de réduire de 5 pour cent les ressources allouées au titre des services contractuels ;

26. *Décide également* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources allouées au titre des voyages du personnel ;

27. *Se déclare préoccupée* par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquent pas les directives ;

28. *Décide* que seuls le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, le Président de la Cour internationale de Justice et les chefs de délégation des pays les moins avancés ont le droit de voyager en première classe ;

29. *Décide également* de modifier le Règlement concernant les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de la Cour internationale de Justice, dont le texte est annexé à sa résolution [37/240](#) du 21 décembre 1982, en remplaçant, à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article premier, l'expression « frais de transport en première classe » par « frais de transport dans la classe immédiatement inférieure à la première classe », et prie le Secrétaire général d'étendre l'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion à la Cour internationale de Justice afin qu'encre plus d'économies soient faites sur les achats de billets ;

30. *Note* ce que fait le Secrétaire général pour mieux former les membres du personnel et développer leurs compétences afin de faciliter la décentralisation et la délégation de pouvoirs décisionnels ;

31. *Souligne* que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires doivent être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire ;

32. *Souligne également* que les ressources extrabudgétaires doivent être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation et prie le Secrétaire général de rendre compte dans son prochain projet de budget-programme des incidences, sur le plan financier et sur celui des ressources humaines, de l'utilisation de ressources extrabudgétaires ;

33. *Décide* de réduire de 5 millions de dollars les ressources prévues dans différents chapitres pour l'impression des documents destinés aux séances de la Cinquième Commission, afin de contribuer à atténuer l'empreinte écologique de l'Organisation des Nations Unies ;

Titre I

Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier

Politiques, direction et coordination d'ensemble

34. *Décide* que les réponses fournies au Comité consultatif par le Secrétariat seront mises à la disposition de l'Assemblée générale, à titre de complément d'information sur les prévisions budgétaires ;

35. *Rappelle* le paragraphe I.23 du rapport du Comité consultatif et attend avec intérêt le rapport annuel que le Secrétaire général doit lui présenter en application de sa résolution [72/279](#) du 31 mai 2018 ;

36. *Prend note* des paragraphes I.15 et I.16 du rapport du Comité consultatif, décide de ne pas approuver la création proposée d'un poste P-5 pour aider le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, et décide de maintenir la durée de la période de transition à un mois ;

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

37. *Souligne* l'importance des initiatives visant à assurer l'accessibilité des services et installations de conférence pour les personnes handicapées ;

38. *Rappelle* le paragraphe I.48 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste P-4 et un poste P-3 de traducteur à la Section chinoise de traduction de Genève ;

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

39. *Rappelle* les paragraphes 87, 88 et II.15 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas supprimer le poste de spécialiste des questions politiques (P-3) relevant de la Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ;

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

40. *Considère* que dans l'exercice de leur mandat les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux national, sous-régional, régional et international, selon le cas ;

Chapitre 6

Utilisations pacifiques de l'espace

41. *Prend note* de l'augmentation de la charge de travail du Bureau des affaires spatiales et prie le Secrétaire général de revoir les ressources à inscrire dans les futurs projets de budget ;

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 7

Cour internationale de Justice

42. *Décide* de ne pas approuver les reclassements à la Cour internationale de Justice ;

43. *Décide également* de réduire de 143 300 dollars les ressources affectées aux services de consultants sollicités par des membres de la Cour ;

Chapitre 8

Affaires juridiques

44. *Rappelle* le paragraphe III.35 du rapport du Comité consultatif, décide de ne pas approuver la transformation de 58 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes temporaires et décide de réduire les ressources en conséquence ;

44 *bis*. *Prend note* des paragraphes III.47, III.48, III.49, III.52, III.53, III.54, III.55 et III.56 du rapport du Comité consultatif ;

44 *ter*. *Décide* d'inscrire un montant de 17 806 200 dollars, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2020 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

45. *Réaffirme* l'importance des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)⁷, du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁸ et des autres textes ayant fait l'objet d'accords intergouvernementaux, notamment la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa adoptée le 10 octobre 2019⁹, et engage le Secrétaire général à continuer de soutenir les petits États insulaires en développement par l'intermédiaire du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales ainsi que du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ;

46. *Prend note* des produits escomptés du sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral) et du sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement) pour la période 2018-2020, regrette que les ressources allouées à ces sous-programmes soient insuffisantes et, à cet égard, prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que des ressources supplémentaires soient prévues au titre des postes et des autres objets de dépense dans le projet de budget-programme pour 2021 afin que les mandats élargis de ces sous-programmes puissent être exécutés efficacement ;

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

47. *Rappelle* que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent ;

48. *Prie* le Secrétaire général de pourvoir dans les meilleurs délais les quatre postes vacants au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ;

Chapitre 14

Environnement

49. *Réaffirmant* le mandat énoncé dans sa résolution [2997 \(XXVII\)](#) du 15 décembre 1972, portant création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et les autres résolutions pertinentes qui renforcent ce mandat, ainsi que la Déclaration de Nairobi du 7 février 1997¹⁰ sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Déclaration ministérielle de Malmö du 31 mai 2000¹¹ et la Déclaration de Nusa Dua du 26 février 2010¹² ;

⁷ Résolution [69/15](#), annexe.

⁸ Résolution [70/1](#).

⁹ Résolution [74/3](#).

¹⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 25 (A/52/25)*, annexe, décision 19/1, annexe.

¹¹ *Ibid.*, cinquante-cinquième session, Supplément n° 25 ([A/55/25](#)), annexe I, décision SS.VI/1, annexe.

¹² *Ibid.*, soixante-cinquième session, Supplément n° 25 ([A/65/25](#)), annexe I, décision SS. XI/9.

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

50. *Décide* de créer un poste de conseiller juridique (P-3) au secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ;

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 20

Développement économique en Europe

51. *Prend note* du paragraphe V.49 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas créer de poste de chef de service (D-1) ;

52. *Prend note également* des paragraphes V.50 et V.54 du rapport du Comité consultatif et décide de maintenir un poste de spécialiste adjoint des questions de population (P-2), un poste d'assistant administratif principal [agent des services généraux (1^{re} classe)] et un poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] ;

Chapitre 21

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

53. *Constate avec satisfaction* que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a entrepris de numériser sa bibliothèque et ses systèmes de documentation, et qu'elle s'emploie à accroître la diffusion électronique de ses publications tout en prévoyant des solutions de rechange dans les zones où l'accès à Internet est limité ;

54. *Constate également avec satisfaction* les efforts faits par la Commission pour réduire les coûts d'impression et de diffusion de ses publications, ainsi que les progrès qu'elle a accomplis pour ce qui est d'élargir son rayonnement et de diffuser plus largement ses publications, et engage le Secrétaire général à procéder à une analyse pour déterminer si les systèmes et stratégies de la Commission peuvent être reproduits dans d'autres commissions régionales et dans les départements et bureaux de l'Organisation des Nations Unies, et à faire le point sur la question dans son prochain projet de budget ;

55. *Rappelle* les paragraphes 88 et V.69 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas supprimer à la Commission un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) relevant du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) et un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) relevant du sous-programme 8 (Ressources naturelles et infrastructures) ;

Titre VI

Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24

Droits de l'homme

56. *Rappelle* sa résolution [68/268](#) du 9 avril 2014 et décide d'attribuer un maximum de quatre langues de travail officielles aux travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, une cinquième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas de précédent, en raison de la nature particulière des

organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation ;

57. *Décide* de ne pas transférer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) ;

Titre VII

Communication globale

Chapitre 28

Communication globale

58. *Prend note* de la réforme en cours du Département de la communication globale et prie le Secrétaire général de rendre compte de la manière dont celle-ci peut contribuer à améliorer l'exécution intégrale, efficace et efficiente de son mandat tant au Siège que sur le terrain ;

59. *Rappelle* le paragraphe 165 de sa résolution [72/261](#), prie le Secrétaire général de faire rapport sur le maintien et l'amélioration de la qualité et de la fiabilité de la couverture des réunions et des communiqués de presse, et le prie également de rendre compte des avantages qualitatifs et quantitatifs découlant de ces initiatives dans ses prochains projets de budget ;

60. *Prend note* du paragraphe VII.11 du rapport du Comité consultatif, décide de créer six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au Service d'information des Nations Unies à Genève, à savoir un poste de spécialiste de la transmission sur le Web (P-3), un poste d'administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de la diffusion sur le Web (P-2) et quatre postes d'assistant (diffusion sur le Web) [agent des services généraux (Autres classes)], et décide de ne pas créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national au Centre d'information des Nations Unies à Colombo ;

61. *Décide* de créer un poste P-3 dans l'équipe hindi d'ONU Info ;

62. *Décide également* de créer un poste P-3 dans l'équipe ourdou de la Radio des Nations Unies ;

63. *Décide en outre* de réduire de 600 000 dollars les ressources autres que celles affectées à des postes ;

Titre VIII

Services communs d'appui

Chapitre 29A

Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

64. *Rappelle* les paragraphes 9, 10 et 11 de sa résolution [72/266 B](#), souligne le rôle crucial que joue la formation dans la conduite de la réforme en favorisant les changements institutionnels et culturels, prend note des paragraphes VIII.16, VIII.17 et VIII.20 du rapport du Comité consultatif et décide de réduire de 700 000 dollars les crédits de formation ;

Chapitre 29B

Département de l'appui opérationnel

65. *Rappelle* les paragraphes 9 et 10 de sa résolution [72/266 B](#), et souligne le rôle crucial que joue la formation dans la conduite de la réforme en favorisant les changements institutionnels et culturels ;

66. *Prend note* du paragraphe VIII.33 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 29C

Bureau de l'informatique et des communications

67. *Approuve* l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 199 500 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) pour la mise au point d'un logiciel de navigation visant à aider les personnes handicapées et d'autres personnes à s'orienter dans les locaux de l'Organisation à New York ;

Chapitre 29E

Administration (Genève)

68. *Rappelle* le paragraphe VIII.70 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas approuver le reclassement à D-1 d'un poste de chef du Service des technologies de l'information et des communications (P-5) proposé au sous-programme 4 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications) ;

69. *Décide* de réduire encore les ressources de 100 100 dollars ;

Chapitre 29G

Administration (Nairobi)

70. *Rappelle* le paragraphe VIII.98 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas approuver le reclassement à P-4 d'un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) et le reclassement à P-3 d'un poste de spécialiste des voyages (P-2) ;

71. *Décide* de ne pas supprimer un poste d'assistant aux achats (agent local) (sous-programme 3, Services d'appui) ;

Titre IX

Contrôle interne

Chapitre 30

Contrôle interne

72. *Prend note* du paragraphe IX.12 du Comité consultatif et décide de créer trois emplois de temporaire d'enquêteur (1 P-4 et 2 P-3) au Bureau des investigations de Vienne ;

Titre XII

Sûreté et sécurité

Chapitre 34

Sûreté et sécurité

73. *Décide* de ne pas supprimer 10 postes d'agent de sécurité (agent local) au Service de la sécurité et de la sûreté de Beyrouth et d'appliquer un taux de vacance de 50 pour cent ;

74. *Rappelle* le paragraphe XII.22 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver l'ouverture d'un crédit de 3 996 107 dollars au titre de l'assurance contre les actes de malveillance pour 2020 ;

Chapitre 3 des recettes

Services à l'intention du public

75. *Décide* de réduire de 250 000 dollars les ressources autres que celles affectées à des postes pour les services de restauration et décide également de ne pas allouer de ressources à la rénovation du Café Vienne.

Annexe
Tableau d'effectifs de 2020

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
Vice-Secrétaire générale	1
Secrétaires généraux adjoints	36
Sous-Secrétaires généraux	32
D-2	116
D-1	298
P-5	902
P-4	1 532
P-3	1 445
P-2/1	522
Total partiel	4 884
Agents des services généraux et des catégories apparentées	
1 ^{re} classe	271
Autres classes	2 313
Total partiel	2 584
Autres catégories de personnel	
Agents des Services de sécurité	307
Agents locaux	1 908
Agents du Service mobile	107
Administrateurs recrutés sur le plan national	87
Agents des corps de métier	95
Total partiel	2 504
Total	9 972

Projet de résolution II

Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2020

L'Assemblée générale,

I

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2020

Ayant examiné la note du Secrétaire général intitulée « Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2020 »¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général¹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² ;
3. *Approuve* l'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement d'une subvention de 275 000 dollars des États-Unis (avant actualisation des coûts) qui sera prélevée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les crédits correspondants ayant déjà été prévus au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2020 ;

II

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2019

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴ ;
3. *Accueille avec gratitude* l'offre généreuse faite par le Gouvernement qatarien d'accueillir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha en 2021 ;

III

Centre du commerce international

Rappelant sa résolution [74/262](#) du 27 décembre 2019 sur les questions relatives au projet de budget-programme pour 2020,

Décide d'approuver le montant de 18 861 800 dollars (c'est-à-dire la part de l'Organisation des Nations Unies équivalant à 50 % de 36 739 000 francs suisses au taux de change de 0,9739 franc suisse pour 1 dollar) demandé au chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour 2020 ;

¹ [A/74/339](#).

² [A/74/7/Add.9](#).

³ [A/74/347](#).

⁴ [A/74/7/Add.12](#).

IV

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2019

Ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁶,

1. *Rappelle* sa résolution [74/255](#) B du 27 décembre 2019 ;
2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général⁵ ;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁶ ;
4. *Décide* de ne pas approuver la demande de création d'un poste de classe P-4 réservé à un responsable de la communication ;

V

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Rappelant la section I de sa résolution [68/247](#) B du 9 avril 2014, la section I de sa résolution [69/274](#) A du 2 avril 2015, la section IV de sa résolution [70/248](#) A du 23 décembre 2015, la section II de sa résolution [71/272](#) A du 23 décembre 2016, la section IX de sa résolution [72/262](#) A du 24 décembre 2017 et la section IV de sa résolution [73/279](#) A du 22 décembre 2018,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁸,

Ayant également examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif à l'audit de la composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens⁹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁷ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁸ ;
3. *Rappelle* le paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif et prie les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens de rendre compte de l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne dans le prochain rapport du Secrétaire général ;
4. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux des Chambres extraordinaires ;
5. *Note avec satisfaction* que l'État cambodgien, pays hôte, continue d'apporter son concours aux Chambres extraordinaires ;

⁵ [A/C.5/74/2](#).

⁶ [A/74/7/Add.7](#).

⁷ [A/74/359](#).

⁸ [A/74/7/Add.16](#).

⁹ [A/74/281](#).

6. *Engage* les Chambres extraordinaires à continuer de prendre des mesures appropriées pour faire des économies et réaliser des gains d'efficacité, et à s'acquitter de leur mandat judiciaire d'une manière transparente, responsable et économique ;

7. *Prend note* des mesures prises par le Secrétaire général pour élaborer un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires et déterminer les éventuelles fonctions résiduelles et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise au point de ce cadre ;

8. *Rappelle* le paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif, dans lequel celui-ci affirme à nouveau qu'il faut intensifier les activités de collecte de fonds, notamment en augmentant le nombre de donateurs, et engage tous les États Membres à verser de nouvelles contributions volontaires pour la composante internationale et la composante nationale des Chambres extraordinaires afin de leur permettre de s'acquitter rapidement de leur mandat ;

9. *Rappelle également* les paragraphes 28 et 29 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de l'informer des conditions d'emploi révisées, de justifier de manière plus détaillée le niveau de rémunération des juges et des procureurs internationaux et de s'intéresser dans son prochain rapport aux écarts par rapport aux niveaux de rémunération de hauts fonctionnaires des Nations Unies comparables ;

10. *Autorise* le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 7 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 afin de permettre à celles-ci de s'acquitter de leur mandat judiciaire, et le prie de lui rendre compte dans son prochain rapport des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement ;

VI

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rappelant sa résolution [58/284](#) du 8 avril 2004, la section VII de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004, la section II de sa résolution [59/294](#) du 22 juin 2005, la section XII de sa résolution [65/259](#) du 24 décembre 2010, la section IX de sa résolution [66/247](#) du 24 décembre 2011, la section I de sa résolution [67/246](#) du 24 décembre 2012, la section VII de sa résolution [70/248](#) A, la section III de sa résolution [71/272](#) A, la section VIII de sa résolution [72/262](#) A et la section III de sa résolution [73/279](#) A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone¹⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹¹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁰ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹¹ ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ;
4. *Se félicite* que le Gouvernement sierra-léonais ait fourni au Tribunal spécial résiduel, y compris à son antenne de Freetown, un appui en nature et du personnel de sécurité ;

¹⁰ [A/74/352](#).

¹¹ [A/74/7/Add.21](#).

5. *Se félicite* de l'appui fourni par plusieurs pays, notamment sous forme de contributions volontaires, de services dispensés à titre gracieux et d'aide en nature, pour l'hébergement des archives et des prisonniers du Tribunal spécial résiduel ;

6. *Engage* tous les États Membres à verser des contributions volontaires pour le financement du Tribunal spécial résiduel ;

7. *Se dit gravement préoccupée* par les difficultés financières que connaît le Tribunal spécial résiduel et, à cet égard, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour obtenir des contributions volontaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs et en tenant des consultations régulières avec les principales parties prenantes, de mettre en œuvre des stratégies novatrices de collecte de fonds et de lui rendre compte de la question durant la partie principale de sa soixante-quinzième session ;

8. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses ne dépassant pas 2 537 000 dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement du Tribunal spécial résiduel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et le prie de lui rendre compte, durant la partie principale de sa soixante-quinzième session, des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement ;

VII

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rappelant le titre XI de sa résolution [64/243](#) du 24 décembre 2009, la section VII de sa résolution [66/247](#), la section V de sa résolution [68/247](#) A du 27 décembre 2013, les sections III et VII de sa résolution [69/262](#) du 29 décembre 2014, la section X de sa résolution [70/248](#) A, la section XVIII de sa résolution [71/272](#) A, la section XVI de sa résolution [72/262](#) A et la section XIII de sa résolution [73/279](#) A,

Ayant examiné le sixième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève¹² et le rapport correspondant du Comité consultatif¹³,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹² ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹³ ;
3. *Se réjouit* que le Gouvernement suisse continue d'apporter son soutien au projet de construction à Genève ;
4. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le plan patrimonial stratégique soit exécuté intégralement et sans plus tarder dans le respect du cahier des charges et du budget d'ensemble qu'elle a approuvés dans sa résolution [70/248](#) A ;
5. *Réaffirme* le paragraphe 19 de la section XIII de sa résolution [73/279](#) A et demande de nouveau que soit préservé le patrimoine historique du Palais des Nations ;
6. *Réaffirme* qu'elle approuve le cahier des charges et le calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial ainsi que le montant estimatif des dépenses, qui ne doit pas dépasser 836 500 000 francs suisses ;
7. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une

¹² [A/74/452](#).

¹³ [A/74/7/Add.13](#).

place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints dans les délais prévus et dans les limites du budget ;

8. *Souligne* qu'il importe que l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial se coordonne étroitement avec le Secrétariat à New York, en particulier avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, pour assurer le succès de tous les aspects du projet ;

9. *Se déclare préoccupée* par le retard de six mois, l'augmentation des coûts et les risques qui pèsent sur le calendrier et le plan de dépenses du projet ainsi que par l'amenuisement du niveau de confiance et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les risques et le projet soient gérés de manière rigoureuse et à ce que les domaines de risque et de vulnérabilité soient suivis de près, de prendre en temps voulu toutes les mesures d'atténuation nécessaires pour réduire les risques de nouveaux retards et de dépassements de coûts et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'étape ;

10. *Prie* le Secrétaire général de faire tout son possible pour éviter que le budget augmente, en appliquant de bonnes méthodes de gestion, et de veiller à ce que l'exécution du plan stratégique patrimonial soit achevée sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

11. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées intégralement et rapidement ;

12. *Prend note* des progrès qui ont été faits et de l'achèvement de certaines activités du projet ;

13. *Prend note avec satisfaction* des mesures prises par le Secrétaire général pour assurer la continuité des services de conférence au moyen d'installations de conférence temporaires qui seront disponibles pendant toute la durée des travaux de rénovation et prie le Secrétaire général de financer les dépenses afférentes à ces installations au moyen du budget approuvé pour le projet ;

14. *Réaffirme* le paragraphe 10 de la section XIII de sa résolution [73/279 A](#) ;

15. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que l'achat de matériel et de services pour les besoins du chantier se fasse dans le strict respect des règles et règlements en vigueur et des dispositions de ses résolutions régissant la passation des marchés de l'Organisation ;

16. *Rappelle* le paragraphe 16 de sa résolution [69/273](#) du 2 avril 2015, réaffirme qu'il importe que la passation des marchés se fasse de manière transparente et prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'équipe chargée du projet tienne pleinement compte des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition lorsqu'elle passe des contrats, notamment de sous-traitance, et de l'informer des mesures qui sont prises pour augmenter les chances de ces fournisseurs d'emporter des marchés afférents au plan stratégique patrimonial et des progrès accomplis à cet égard ;

17. *Note* que le plan stratégique patrimonial arrivera à mi-parcours à la fin de 2019 et que d'importants marchés pluriannuels de montant élevé seront alors conclus et, à cet égard, souligne qu'il convient de disposer d'un mécanisme de financement prévisible et sûr pour le projet ;

18. *Décide* de continuer à utiliser le compte pluriannuel des travaux de construction en cours ouvert dans le cadre du budget ordinaire pour financer les dépenses afférentes au plan stratégique patrimonial en 2020 ;

19. *Décide* que, durant la partie principale de sa soixante-quinzième session, elle reprendra l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial et étudiera la question de la monnaie qui servira au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et prie le Secrétaire général de fournir des informations détaillées et à jour sur ces questions ;

20. *Décide* de revenir sur la question de l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-quinzième session ;

21. *Décide* que les remboursements annuels des emprunts contractés auprès du pays hôte seront financés au moyen du budget ordinaire jusqu'à ce qu'elle en décide autrement ;

22. *Remercie* les États Membres d'avoir versé des contributions volontaires pour financer le plan stratégique patrimonial et prie le Secrétaire général de continuer à les solliciter activement pour qu'ils fassent des contributions volontaires et des contributions en nature, et de continuer également à chercher à obtenir des dons auprès d'entités privées, dans le plein respect des règles et règlements de l'Organisation et des accords concernant les dons au bénéfice du plan, ainsi que de fournir des informations détaillées sur la question dans son prochain rapport d'étape ;

23. *Demande de nouveau* que tous les revenus locatifs et toutes les recettes provenant de la valorisation du patrimoine foncier dont l'Organisation est propriétaire à Genève soient inscrits au chapitre 2 des recettes (Recettes générales) du projet de budget-programme pour 2020 ;

24. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer d'envisager la possibilité d'inviter d'autres entités des Nations Unies à installer leurs bureaux au Palais des Nations une fois les travaux de rénovation achevés ;

25. *Encourage* le Secrétaire général à poursuivre les efforts qu'il mène pour optimiser les revenus à long terme en concluant pour les parcelles appartenant à l'Organisation à Genève des baux de longue durée répondant aux besoins des collectivités locales et, à cet égard, le prie de lui présenter dès que possible, pour examen, des plans détaillés sur la stratégie de valorisation et les travaux préparatoires, y compris le cahier des charges et la durée de ces travaux et les ressources nécessaires à leur exécution ;

26. *Décide* d'ouvrir un crédit de 36 799 600 dollars, soit 36 505 200 francs suisses, pour 2020, au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2020 ;

VIII

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rappelant sa résolution [70/238](#) A du 23 décembre 2015, la section XV de sa résolution [72/262](#) A et sa résolution [73/274](#) du 22 décembre 2018,

Ayant examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les dépenses d'administration de la Caisse et le rapport du Comité mixte sur les travaux de sa soixante-sixième session¹⁴, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des

¹⁴ [A/74/331](#) et [A/74/331/Corr.1](#).

pensions du personnel des Nations Unies¹⁵, le rapport financier et les états financiers audités pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la Caisse des pensions¹⁶ et les recommandations qu'il contient, le rapport de la Secrétaire du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2018¹⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies¹⁴ et du rapport du Secrétaire général¹⁵ ;

2. *Prend acte également* du rapport de la Secrétaire du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse¹⁷ ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹⁸ ;

4. *Rappelle* les prérogatives qui sont les siennes en ce qui concerne les questions relatives à la Caisse ;

A.

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les travaux de sa soixante-sixième session

5. *Souligne* qu'il importe de continuer à obtenir, à long terme, un taux de rendement réel de 3,5 % par an de façon à assurer la solvabilité future de la Caisse ;

6. *Réaffirme* qu'il importe que le secrétariat de la Caisse, le Comité mixte et le Représentant du Secrétaire général appliquent toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, intégralement et dans les meilleurs délais, et qu'ils lui en rendent compte dans leur prochain rapport ;

7. *Rappelle* le paragraphe 13 de sa résolution 73/274, décide que la chef de l'administration des pensions portera le titre d'Administratrice des pensions et que le texte des articles des Statuts de la Caisse sera modifié en conséquence ;

8. *Prie* l'Administratrice des pensions de faire appel sans tarder, en tirant parti du savoir-faire de la Division des achats du Secrétariat et dans le cadre d'une procédure de passation des marchés transparente et concurrentielle, à une entité extérieure indépendante connaissant bien les questions de gouvernance des fonds de pension pour qu'elle procède à une analyse complète et objective, en tenant dûment compte des meilleures pratiques des fonds de pension, et formule des recommandations sur les sujets suivants :

a) le nombre de participants aux réunions, les catégories de participants et la fréquence des réunions ;

b) la répartition des sièges ;

¹⁵ A/C.5/74/3.

¹⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, supplément n° 5P (A/74/5/Add.16).

¹⁷ A/74/329.

¹⁸ A/74/7/Add.14.

c) l'instauration d'une procédure d'examen et de roulement permettant d'ajuster à intervalles réguliers la composition du Comité mixte, afin que les organisations affiliées qui remplissent les conditions voulues puissent siéger tour à tour au Comité mixte, suivant un principe de rotation juste et équitable ;

d) le mandat du Président et de tous les membres du Comité mixte, y compris pour ce qui est de la question des conflits d'intérêts ;

e) la méthode d'autoévaluation et toute restriction ou limitation appropriée à appliquer au Comité mixte et à son comité permanent ;

9. *Prie* le Comité mixte de soumettre le rapport de l'entité externe avec ses propres observations à la faveur de son prochain rapport ;

10. *Décide* que les travaux du Comité de suivi de la solvabilité de la Caisse et de la gestion actif-passif porteront uniquement sur les questions relatives à l'actif et au passif ;

11. *Souligne* que le Secrétaire du Comité mixte est pleinement indépendant de l'Administratrice des pensions et du Représentant du Secrétaire général, décide à cet égard qu'il sera choisi et évalué par le Comité de planification de la relève du Comité mixte conformément aux dispositions du statut et du règlement du personnel, tout en prenant note du transfert du poste D-1 du Bureau de Genève qui interviendra à titre temporaire à compter de janvier 2020, prie le Comité mixte, par l'intermédiaire de son comité, d'accélérer la procédure de sélection et de nomination et décide que le Secrétaire rendra compte directement au Comité mixte, tout en bénéficiant, en fonction des besoins, du soutien administratif de l'Administration des pensions et du Bureau de la gestion des investissements ;

12. *Prie* le Comité mixte de fournir un complément d'information sur les mesures qui seront prises pour garantir l'indépendance de son secrétaire vis-à-vis de l'Administratrice des pensions et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport ;

13. *Décide* qu'à l'exception des membres suppléants qu'elle élit, les membres suppléants n'auront le droit d'assister aux sessions du Comité mixte que lorsque les membres titulaires ne peuvent pas être présents et prie le Comité mixte d'appliquer cette recommandation à compter de sa prochaine session ;

14. *Souligne* que le Bureau des services de contrôle interne reste le seul organe de contrôle interne du secrétariat et des investissements de la Caisse, en conformité avec le mandat qu'elle lui a imparti dans sa résolution 48/218 B du 29 juillet 1994, et souligne qu'elle est seule habilitée à modifier ledit mandat ;

15. *Rappelle* le paragraphe 31 de sa résolution 73/274, regrette que le Secrétaire général et le Comité mixte n'aient pas fait le point de la situation et demande de nouveau que le personnel du Bureau de la gestion des investissements et de l'Administration des pensions soit recruté sur une base géographique aussi large que possible, compte étant tenu du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et que tout soit fait pour qu'il soit rendu compte des progrès accomplis dans les prochains rapports ;

16. *Décide* de différer sa décision quant à l'amendement proposé à l'article 6 des Statuts de la Caisse, rappelle le paragraphe 25 de sa résolution 73/274 et prie instamment le Comité mixte de mettre la dernière main à un code de conduite détaillé applicable à tous ses membres et observateurs, en s'inspirant du code de conduite de la Commission de la fonction publique internationale, d'élaborer des règles et procédures appropriées pour traiter toutes les questions de déontologie, y compris les questions de confidentialité, en rapport avec les modifications demandées aux Statuts

de la Caisse, notamment à l'article 6, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport ;

17. *Décide également* de différer sa décision quant à l'amendement proposé à l'article 48 des Statuts de la Caisse et prie le Comité mixte de fournir une analyse et des éclaircissements sur les modifications proposées, en particulier d'examiner les incidences éventuelles qu'elles auraient pour les fonctionnaires et les participants de la Caisse souhaitant se tourner vers le Tribunal d'appel des Nations Unies, ainsi que les conséquences juridiques qu'elles pourraient avoir, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport ;

18. *Prie* le Secrétaire général de fournir une analyse et des éclaircissements supplémentaires sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au Statut du Tribunal d'appel des Nations Unies pour ce qui est des questions relatives aux pensions et invite la Sixième Commission à examiner les aspects juridiques dans le contexte du prochain rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice, sans préjudice des prérogatives de la Cinquième Commission, grande commission chargée des questions administratives et budgétaires ;

19. *Prie* l'Administration des pensions de continuer à respecter l'objectif consistant à traiter les demandes de prestations dans les 15 jours ouvrables et de rendre compte de la question dans le prochain rapport du Comité mixte ;

20. *Prie également* l'Administration des pensions de tout faire pour réduire le nombre de flux de travail ouverts, en accordant une attention particulière aux dossiers dont le traitement est bloqué, d'établir et d'appliquer des objectifs de référence permettant de suivre la diminution de ces flux de travail et de rendre compte de la question dans le prochain rapport ;

21. *Accueille favorablement* la mise en place d'un rapprochement mensuel par toutes les organisations affiliées à la Caisse des pensions afin de faciliter le versement des prestations dans les meilleurs délais et demande que le point de la situation soit fait dans le prochain rapport du Comité mixte ;

22. *Prie* le Comité mixte de proroger jusqu'à sa prochaine session le mandat du Groupe de travail sur la gouvernance, sans en modifier la composition, celle-ci devant respecter la structure tripartite du Comité ;

23. *Souligne* que la stratégie d'investissement doit être guidée par l'objectif que la Caisse des pensions s'est fixé en ce qui concerne le taux de rendement réel annualisé et demande au Secrétaire général de continuer de s'employer activement à atteindre les objectifs fixés dans la politique d'investissement ;

24. *Réaffirme* que la responsabilité fiduciaire relative à l'investissement des avoirs de la Caisse revient au Secrétaire général ;

25. *Prie* le Secrétaire général, à qui incombe la responsabilité fiduciaire relative à l'investissement des avoirs de la Caisse, de continuer de diversifier les investissements en les répartissant entre les marchés des pays développés et ceux des pays émergents et des pays en développement, pour autant qu'une telle diversification réponde aux intérêts des participants et des bénéficiaires, et le prie également de veiller à ce que la décision d'investir sur tel ou tel marché soit prise avec prudence, compte pleinement tenu des quatre grands critères applicables aux investissements, à savoir la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité ;

26. *Note* que les marchés émergents et les marchés frontières, notamment certains marchés d'Afrique, prennent une place de plus en plus importante dans la stratégie d'investissement de la Caisse ;

27. *Note également* que le Bureau des services de contrôle interne a prévu de procéder à un audit de la gouvernance du Bureau de la gestion des investissements et demande que le rapport d'audit, accompagné des observations du Comité mixte, soit présenté dans le prochain rapport du Comité mixte ;

28. *Engage* le Secrétaire du Comité mixte à restructurer et à rationaliser le rapport du Comité pour le rendre plus concis et plus pertinent et à justifier les propositions financières et administratives de manière plus complète ;

29. *Souligne* l'importance qu'elle attache à ce que le Comité mixte continue de lui rendre des comptes sans faillir et prie celui-ci de l'informer en détail de la suite donnée à tous les volets de la présente résolution, notamment pour ce qui est de l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne auxquelles il a souscrit, dans le rapport qu'il lui soumettra à sa soixante-quinzième session ;

B.

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

30. *Note* que la Caisse des pensions est financée en partie par les cotisations que lui versent les organisations affiliées et les fonctionnaires participants, les cotisations des organisations affiliées étant financées par les États Membres au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, du budget des autres organisations affiliées et des contributions extrabudgétaires ;

31. *Note également* que la Caisse est administrée par le Comité mixte, qui lui fait rapport en sa qualité d'organe subsidiaire, et demande à celui-ci de rationaliser ses modes de fonctionnement en se servant de la technologie et d'autres moyens pour réduire ses frais de fonctionnement ;

32. *Souligne* que le Comité mixte joue un rôle majeur en ce qu'il garantit la viabilité de la Caisse en assurant une gestion prudente des dépenses, en fixant des indices de référence pour les coûts et en suivant le coût par participant et par bénéficiaire et le prie de lui rendre compte des progrès accomplis dans son prochain rapport ;

33. *Rappelle* le paragraphe 33 du rapport du Comité consultatif, prend note de l'augmentation du nombre de postes qui est proposée pour le Bureau de la gestion des investissements et décide de maintenir les ressources du Bureau en personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2020 au niveau qui avait été approuvé pour 2019 ;

34. *Prie* la Caisse et le Secrétaire général de trouver des solutions en 2020 pour régler la question des postes P-4 et P-5 du Service administratif et prie l'Administration des pensions de rendre compte de la question dans le prochain rapport du Comité mixte ;

35. *Souligne* que le taux de traitement des prestations doit être constant et qu'il faut maintenir la qualité des services fournis aux clients en Europe, en Asie occidentale et en Afrique et, à cet égard, prie l'Administratrice des pensions de conserver, en parallèle, des moyens adéquats au Bureau de Genève et de faire le point de la question dans le prochain rapport du Comité mixte ;

36. *Approuve* les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

A. Secrétariat du Comité mixte

<i>Modification</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
Transfert (depuis l'Administration des pensions)	Spécialiste de la gestion des programmes	P-4	1
Transfert (depuis l'Administration des pensions)	Assistant au service des séances	G(AC)	1
Transfert (depuis l'Administration des pensions)	Secrétaire du Comité mixte	D-1	1
Variation nette			3

B. Administration des pensions

<i>Modification</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
Création	Spécialiste des ressources humaines (recrutement)	P-3	1
Création	Assistant administratif	G(AC)	1
Création	Assistant (prestations) (bureau régional de Nairobi) (services aux clients)	AL	1
Création	Assistant (prestations) (bureau régional de Bangkok) (services aux clients)	AL	1
Création	Spécialiste des systèmes d'information (chef du Groupe des interfaces de la Caisse)	P-4	1
Création	Assistant aux systèmes d'information	G(AC)	2
Total (nouveaux postes)			7
Transformation	Assistant (prestations) (bureau régional de Nairobi) (services aux clients)	P-3	1
Transformation	Assistant (prestations) (bureau régional de Bangkok) (services aux clients)	P-3	1
Total (transformations)			2
Transfert (au secrétariat du Comité mixte)	Spécialiste de la gestion des programmes	P-4	-1
Transfert (au secrétariat du Comité mixte)	Assistant au service des séances	G(AC)	-1
Transfert (au secrétariat du Comité mixte)	Chef du Bureau de Genève	D-1	-1
Transfert (au Bureau de la gestion des investissements)	Spécialiste des systèmes d'information	P-4	-1
Transfert (au Bureau de la gestion des investissements)	Assistant aux systèmes d'information	G(AC)	-1
Total (pertes de postes par transfert)			-5
Variation nette			4

C. Bureau de la gestion des investissements

<i>Modification</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
Création	Juriste hors classe	P-5	1
Création	Assistant juridique	G(AC)	1
Création	Spécialiste des investissements (capital-investissement)	P-3	1
Création	Spécialiste des investissements (Amérique du Nord)	P-3	1
Création	Spécialiste hors classe du contrôle des risques (responsable du risque de marché)	P-5	1
Création	Spécialiste du contrôle des risques (non-coté)	P-4	1
Création	Spécialiste du contrôle des risques (structuration de portefeuille)	P-4	1
Création	Spécialiste du contrôle des risques (risque opérationnel et fraude)	P-3	1
Création	Spécialiste du contrôle des risques (performance et rapports)	P-3	1
Création	Spécialiste du contrôle des risques (risque de crédit)	P-3	1
Création	Assistant administratif (contrôle des risques et de la conformité)	G(AC)	1
Création	Spécialiste des systèmes d'information (analyste fonctionnel)	P-3	1
Total (nouveaux postes)			12
Transformation	Spécialiste de la gestion des programmes	P-4	1
Transformation	Spécialiste des systèmes d'information (responsable des services d'assistance)	P-3	1
Transformation	Spécialiste des systèmes d'information (analyste des processus)	P-3	2
Transformation	Assistant aux systèmes d'information (services d'assistance)	G(AC)	2
Transformation	Assistant (gestion des programmes)	G(AC)	1
Transformation	Spécialiste des systèmes d'information (continuité des opérations)	P-3	1
Transformation	Comptable adjoint de 1 ^{re} classe	P-2	2
Transformation	Assistant comptable principal	G(1 ^{re} C)	1
Total (transformations)			11
Transfert (depuis l'Administration des pensions)	Spécialiste des systèmes d'information	P-4	1
Transfert (depuis l'Administration des pensions)	Assistant aux systèmes d'information	G(AC)	1
Total (gains de postes par transfert)			2
Variation nette			25

Abréviations : AL = agent local ; G(1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

37. *Approuve également*, au titre du budget de la Caisse pour l'exercice biennal 2018-2019, des prévisions révisées d'un montant de 184 916 800 dollars ;

38. *Approuve en outre* des dépenses directement imputables à la Caisse d'un montant net total de 92 899 100 dollars pour 2020 ;

39. *Approuve* un montant de 7 782 200 dollars pour la part des dépenses d'administration de la Caisse revenant à l'Organisation et aux fonds et programmes des Nations Unies en 2020, dont 4 863 900 dollars imputés sur le budget ordinaire et 2 918 300 dollars sur les budgets des fonds et programmes ;

40. *Approuve également* la réduction de 2 306 300 dollars de la part des dépenses d'administration du secrétariat central de la Caisse prise en charge par l'Organisation, au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2020 ;

41. *Autorise* le Comité mixte à ajouter un montant maximum de 112 500 dollars aux contributions volontaires versées au Fonds de secours pour 2020 ;

IX

État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Rappelant la section V de sa résolution [67/246](#), la section III de sa résolution [67/254](#) A du 12 avril 2013, la section IV de sa résolution [68/247](#) B, la section VII de sa résolution [69/274](#) A, la section XVI de sa résolution [71/272](#) A, la section XI de sa résolution [72/262](#) A et la section VI de sa résolution [73/279](#) A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁰,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²⁰ ;
3. *Réaffirme* que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail doivent avoir pour objectif d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'Organisation, ainsi que le cadre de travail du personnel ;
4. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte qu'il soit pleinement donné suite à ses décisions et que tout se déroule conformément au plan de mise en œuvre du projet, tout en répondant aux besoins des fonctionnaires, en assurant leur bien-être et en veillant à la productivité ;
5. *Rappelle* le paragraphe 5 de la section XVI de sa résolution [71/272](#) A et prie de nouveau le Bureau des ressources humaines du Secrétariat d'évaluer de manière approfondie les incidences du projet de gestion souple de l'espace de travail sur la productivité, de proposer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs fiables permettant de mesurer les avantages de ce projet et d'autres éléments touchant l'amélioration de la productivité et du bien-être du personnel en général, et de lui en rendre compte dans le prochain rapport d'étape ;
6. *Rappelle également* la section VII de sa résolution [69/274](#) A et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les besoins du personnel des services linguistiques soient pris en compte dans les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et dans tout changement qui serait apporté aux dispositions logistiques, de sorte que les services fournis aux États Membres continuent de répondre aux plus hautes normes de qualité ;

¹⁹ [A/74/345](#).

²⁰ [A/74/7/Add.18](#).

7. *Prie* le Secrétaire général de donner, dans son prochain rapport, des informations détaillées sur la planification et sur le coût des contrats de location, notamment sur les économies tenant au fait que des bâtiments et des espaces loués seront libérés ;

8. *Prie également* le Secrétaire général de poursuivre la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail à New York en 2020, en veillant à ce que la capacité d'accueil des étages soit utilisée au maximum, et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-quinzième session ;

9. *Prie en outre* le Secrétaire général de suivre de près et de gérer les travaux restants pour que le projet de gestion souple de l'espace de travail soit terminé au troisième trimestre de 2020 et souligne qu'il convient de veiller à ce que le projet soit achevé dans les délais et dans les limites du coût qui avait été prévu ;

10. *Rappelle* le paragraphe 28 du rapport du Comité consultatif et décide que les rapports du Secrétaire général devront continuer de comporter des données sur le coût unitaire des biens et services achetés au titre des travaux de construction et du mobilier ;

11. *Rappelle également* le paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de rechercher de nouveaux gains d'efficacité et de faire figurer dans son prochain rapport des informations et des explications détaillées sur les différences de coût pour chaque étage achevé ;

12. *Approuve*, pour l'équipe chargée du projet, le maintien de trois emplois de temporaire [1 P-5, 1 P-4 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] ;

13. *Ouvre* au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2020 un crédit de 6 795 948 dollars pour couvrir les coûts du projet ;

X

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rappelant sa résolution [56/270](#) du 27 mars 2002, la section IX de sa résolution [62/238](#) du 22 décembre 2007, la section I de sa résolution [63/263](#) du 24 décembre 2008, sa résolution [64/243](#), la section III de sa résolution [65/259](#), la section VII de sa résolution [66/247](#), la section II de sa résolution [67/246](#), la section III de sa résolution [68/247](#) A, la section V de sa résolution [69/262](#), la section IX de sa résolution [70/248](#) A, la section V de sa résolution [71/272](#) A, la section XII de sa résolution [72/262](#) A et la section VIII de sa résolution [73/279](#) A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif²²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²¹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²² ;
3. *Remercie* l'État éthiopien, pays hôte, du concours constant qu'il apporte à la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux et à la rénovation de l'Africa

²¹ [A/74/328](#).

²² [A/74/7/Add.19](#).

Hall, y compris des salles de conférence, à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ;

4. *Se félicite* de l'achèvement du projet de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux (immeuble Le Zambèze) et des travaux annexes et engage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec le pays hôte à la préservation de l'environnement, notamment en rendant le complexe et les espaces publics situés à proximité plus écologiques ;

5. *Accueille avec satisfaction* la contribution financière du Gouvernement malien, la contribution en nature du Gouvernement éthiopien et l'annonce de contribution faite par le Gouvernement suisse et prie de nouveau le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui donner des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

6. *Engage* le Secrétaire général à continuer de faire appel au savoir, aux matériaux, aux technologies et aux moyens locaux aux fins de l'exécution des projets de construction et de rénovation à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, selon qu'il convient ;

7. *Prie* le Secrétaire général d'en faire davantage pour faire connaître dans le monde l'importance historique de l'Africa Hall et la place qu'il occupe dans le patrimoine africain, et pour cultiver des partenariats avec les institutions universitaires et les instituts de recherche régionaux et internationaux, notamment les universités et musées, spécialisés dans l'histoire et la culture de l'Afrique ;

8. *Se félicite* que le Secrétaire général continue d'être résolu à veiller à ce que l'authenticité historique et architecturale de l'Africa Hall soit préservée et souligne qu'il importe de continuer à consulter les principales parties prenantes, notamment le Gouvernement du pays hôte, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pour défendre l'objectif de préservation du patrimoine ;

9. *Prie* le Secrétaire général de procéder à une évaluation globale du nombre de visiteurs que l'Africa Hall rénové et son centre des visiteurs pourraient accueillir chaque année, de proposer différentes formules permettant de moduler le prix des billets d'entrée en fonction des moyens financiers des visiteurs, notamment une formule gratuite pour les enfants, les étudiants et les personnes ayant plus de 65 ans, et d'élaborer une stratégie de communication plus aboutie, une fois achevée la rénovation de l'Africa Hall et de son centre des visiteurs, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

10. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

11. *Souligne* que le Bureau des services de contrôle interne doit continuer d'exercer son contrôle sur la rénovation de l'Africa Hall, selon qu'il convient, et de rendre compte de ses principales constatations ;

12. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience, et engage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec le Comité des parties prenantes, le

Conseil consultatif et le pays hôte pour améliorer la coordination de l'exécution du projet ;

13. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-quinzième session, un rapport sur l'état d'avancement des projets de construction et des travaux de rénovation des installations de conférence, y compris l'Africa Hall et le centre des visiteurs, en précisant notamment le montant des dépenses et de l'ensemble des coûts afférents au projet ;

14. *Prie* le Secrétaire général de continuer à collaborer avec le pays hôte et de faire le point, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, sur la construction d'un parc de stationnement sur la parcelle cédée par le Gouvernement éthiopien ;

15. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures pour atténuer les risques et suivre de près le projet de rénovation de l'Africa Hall afin d'éviter tout nouveau retard ;

16. *Prie également de nouveau* le Secrétaire général de faire le point sur la gestion des principaux risques et les mesures d'atténuation prises en conséquence, en vue de respecter le calendrier qui a été approuvé pour le projet pour éviter les dépassements de coûts et de faire en sorte que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés, et lui demande de lui présenter des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

17. *Rappelle* le paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations détaillées sur les mesures envisagées en ce qui concerne les gains d'efficacité énergétique liés aux énergies renouvelables, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides et la gestion de l'eau dans le cadre du projet de rénovation de l'Africa Hall, en s'inspirant selon qu'il sera utile des pratiques optimales et des enseignements tirés d'autres projets de construction de l'Organisation ;

18. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour que l'Africa Hall et le centre des visiteurs soient conformes aux normes et aux codes de construction ainsi qu'aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées ;

19. *Ouvre* un crédit de 8 434 100 dollars aux fins du projet pour 2020, dont 752 000 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 7 577 100 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 105 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2020, qui sera prélevé sur le fonds de réserve ;

XI

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

Rappelant la section VII de sa résolution [69/274 A](#), la section VI de sa résolution [70/248 B](#) du 1^{er} avril 2016, la section V de sa résolution [72/262 A](#) et la section X de sa résolution [73/279 A](#),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²³ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁴,

²³ [A/74/330](#).

²⁴ [A/74/7/Add.11](#).

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²³ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²⁴ ;
3. *Constate* que les pays hôtes jouent un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec eux à cet égard ;
4. *Remercie* l'État chilien, pays hôte, des efforts qu'il continue de faire pour appuyer et faciliter les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
5. *Rappelle* le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
6. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés ;
7. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;
8. *Rappelle* les paragraphes 8 et 10 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de suivre de près et d'atténuer tous les risques liés au projet et de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et le prie également de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, des informations sur les mesures de gestion et d'atténuation des risques qui auront été prises ;
9. *Se félicite* des plans de traitement des eaux usées et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport ;
10. *Rappelle* le paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif, se félicite que la rénovation qui est prévue transforme le bâtiment Nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en un bâtiment durable et énergétiquement autonome, dont la consommation annuelle sera égale ou inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produira ;
11. *Rappelle également* les paragraphes 14 et 16 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de donner des informations plus détaillées sur le projet de mise aux normes parasismiques dans ses prochains rapports sur la rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
12. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de veiller à ce que, à l'issue du projet, les bâtiments rénovés soient conformes aux normes et aux codes de construction, notamment pour ce qui est des mesures qui facilitent l'accès des personnes handicapées et de celles qui ont trait à la technologie et à la sécurité au travail ;
13. *Prie* le Secrétaire général d'examiner chaque année les attributions s'attachant à l'emploi de coordonnateur de projets (P-3), de même que le taux de

financement de cet emploi, qui est financé conjointement par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Office des Nations Unies à Nairobi, et de donner des informations détaillées sur la question dans son prochain rapport ;

14. *Ouvre* un crédit de 389 100 dollars pour le projet en 2020, dont 285 800 dollars au chapitre 21 (Développement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 103 300 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2020 ;

XII

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rappelant la section XII de sa résolution [70/248 A](#), la section IV de sa résolution [71/272 A](#), la section XIII de sa résolution [72/262 A](#) et la section VII de sa résolution [73/279 A](#),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁵ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²⁶ ;
3. *Accueille favorablement* les efforts que continue de faire l'État thaïlandais, pays hôte, pour faciliter les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok ;
4. *Salue* les mesures visant à faciliter la coopération avec le pays hôte et engage la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à poursuivre le dialogue sur les modalités de coopération ;
5. *Engage* le Secrétaire général à continuer de faire appel au savoir, aux technologies et aux moyens locaux à toutes les étapes du projet de construction, selon qu'il convient ;
6. *Rappelle* le paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif et accueille favorablement les mesures prises par le Secrétaire général pour que le bâtiment de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique soit conforme aux normes de construction et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées ;
7. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget et dans les délais prévus ;
8. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;
9. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre en compte les enseignements et les pratiques optimales dégagés des précédents projets de

²⁵ [A/74/317](#).

²⁶ [A/74/7/Add.8](#).

construction et de rénovation et, notamment, de tirer parti de l'expérience et du savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement ;

10. *Rappelle* le paragraphe 9 de la section VII de sa résolution 73/279 A et réaffirme que les montants du fonds de réserve non utilisés doivent être reportés d'une année sur l'autre et que les soldes inutilisés doivent être restitués aux États Membres une fois le projet terminé, à savoir en 2023 ;

11. *Rappelle également* le paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de gérer activement et d'atténuer les risques pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et de l'informer des mesures qui auront été prises dans son prochain rapport ;

12. *Rappelle en outre* le paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer de veiller à l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne ;

13. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport ;

14. *Approuve* la création, à compter du 1^{er} janvier 2020, de trois emplois de temporaire réservés à un responsable de la sécurité du projet (agent local), à un assistant informatique (agent local) et à un agent de sécurité (agent local) dans l'équipe chargée du projet, au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de budget-programme pour 2020 ;

15. *Ouvre* un crédit de 6 410 700 dollars aux fins du projet pour 2020, dont 907 200 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 5 503 500 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2020, qui sera prélevé sur le fonds de réserve ;

XIII

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rappelant la section XIV de sa résolution 72/262 A et la section IX de sa résolution 73/279 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁷ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²⁸ ;
3. *Constate* que le pays hôte joue un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies à Nairobi et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec lui à cet égard ;
4. *Exprime sa gratitude* au pays hôte pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera

²⁷ A/74/343.

²⁸ A/74/7/Add.15.

de collaborer avec lui, autant qu'il conviendra, comme cela a été le cas pour d'autres projets de construction de l'Office ;

5. *Engage* le Secrétaire général à continuer d'avoir recours, selon qu'il convient, au savoir, aux technologies, aux matériaux et aux moyens locaux, en particulier aux matériaux disponibles ou fabriqués sur place, lors du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

6. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

7. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

8. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

9. *Prie* le Secrétaire général de prendre en compte, par l'intermédiaire du Service de la politique de gestion mondiale des biens, les enseignements et les pratiques optimales dégagés des projets de construction et de rénovation du même ordre, pour ce qui est de la planification, de la conception et de l'exécution du projet de remplacement des bâtiments A à J ;

10. *Engage* le Secrétaire général à continuer de tout mettre en œuvre pour éviter tout retard dans l'exécution des travaux et d'atténuer l'incidence que les retards peuvent avoir sur les coûts et les délais d'achèvement du projet ;

11. *Rappelle* le paragraphe 10 de la section IX de sa résolution 73/279 A et prie de nouveau le Secrétaire général de lui présenter une proposition actualisée, y compris des informations plus précises sur le cahier des charges, le montant total maximum du projet et la stratégie d'exécution ;

12. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que la conception, la construction et la rénovation des installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi soient conformes aux normes et aux codes de construction et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées ;

13. *Rappelle* le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'incorporer les mesures envisagées en ce qui concerne les gains d'efficacité énergétique liés aux énergies renouvelables, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides et la gestion de l'eau dans la conception et la construction des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi, en s'inspirant des enseignements tirés d'autres projets de construction ;

14. *Ouvre* un crédit de 10 490 100 dollars, dont 1 095 400 dollars au chapitre 29G [Administration (Nairobi)], 9 169 600 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 225 100 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2020 ;

XIV

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rappelant sa résolution [73/270](#) du 22 décembre 2018,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁰,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁰ ;
3. *Rappelle* le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation des besoins et d'étudier les solutions qui permettraient d'optimiser l'efficacité et le rapport coût-efficacité, en tenant compte des besoins futurs en installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et de lui présenter un rapport à sa soixante-quinzième session ;
4. *Ouvre* un crédit de 470 000 dollars au chapitre 29G [Administration (Nairobi)] du projet de budget-programme pour 2020, qui sera prélevé sur le fonds de réserve ;

XV

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarantième, quarante et unième et quarante-deuxième sessions

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif³²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³¹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³² ;
3. *Approuve* la création, à compter du 1^{er} janvier 2020, de 18 postes au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour 2020 : six serviraient à appuyer les activités prescrites par le Conseil dans ses résolutions [40/13](#) du 22 mars 2019, [42/20](#) et [42/22](#) du 26 septembre 2019 et [42/23](#) du 27 septembre 2019 et les 12 autres constitueraient l'ossature du bureau de pays au Soudan, comme prévu par la résolution [42/35](#) du 27 septembre 2019 ;
4. *Ouvre* un crédit supplémentaire d'un montant de 20 198 300 dollars, dont 1 701 200 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 18 488 700 dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme) et 8 400 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2020 ;
5. *Ouvre également* un crédit de 866 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2020, compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

²⁹ [A/74/471](#).

³⁰ [A/74/7/Add.22](#).

³¹ [A/74/529](#).

³² [A/74/7/Add.26](#).

XVI

Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2020 liées au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³³ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³³ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁴ ;
3. *Rappelle* le paragraphe 6 du rapport du Comité consultatif et se félicite de l'établissement de la stratégie « objectif : zéro » qui vise à faire face à l'évolution de la situation créée par le virus Ebola dans la région ;
4. *Prend note* des paragraphes 17 et 20 du rapport du Comité consultatif ;
5. *Ouvre*, au chapitre 27 (Aide humanitaire) du projet de budget-programme pour 2020, pour le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, un crédit supplémentaire de 6 325 500 dollars pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, qui sera prélevé sur le fonds de réserve ;
6. *Ouvre également* un crédit de 351 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2020, compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

XVII

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

Rappelant la section II de sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006, la section II de sa résolution 63/262 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243, la section II.A de sa résolution 65/259, sa résolution 66/246 du 24 décembre 2011, la section III de sa résolution 66/263 du 21 juin 2012, la section III de sa résolution 67/246, sa résolution 68/246 du 27 décembre 2013, les sections IV et VI de sa résolution 69/274 A, la section XVII de sa résolution 70/248 A, la section XIV de sa résolution 71/272 A, la section XXI de sa résolution 72/262 A et la section XVII de sa résolution 73/279 A,

Ayant examiné le onzième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré³⁵, la note du Secrétaire général transmettant le huitième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré³⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁷,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³⁵ et de la note du Secrétaire général³⁶ ;
2. *Prend également acte* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport³⁶ et approuve les recommandations qui y figurent ;

³³ A/74/544.

³⁴ A/74/7/Add.27.

³⁵ A/74/478.

³⁶ A/74/153.

³⁷ A/74/7/Add.17.

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁷ ;

4. *Approuve* les ressources nécessaires à l'achèvement du projet en 2020, qui se chiffrent à 34 316 700 dollars ;

Budget-programme

5. *Approuve* un montant de 3 237 400 dollars au titre de la composante 1 (Progiciel de gestion intégré) du sous-chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), correspondant à la part supplémentaire à imputer au budget ordinaire du coût du projet Umoja pour 2020 ;

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

6. *Prend note* du fait qu'un montant de 13 381 300 dollars sera demandé dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

Ressources extrabudgétaires

7. *Note* que, pour l'exercice budgétaire 2020, des dépenses d'un montant de 4 964 000 dollars seront financées au moyen de ressources extrabudgétaires ;

XVIII

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général³⁸ et les rapports correspondants du Comité consultatif³⁹,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général³⁸ ;

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans ses rapports³⁹ ;

3. *Affirme* que les missions politiques spéciales jouent un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ;

4. *Se dit préoccupée* par le fait que les budgets des missions politiques spéciales ont été examinés aussi tard, en particulier au vu du passage à un cycle budgétaire annuel, et rappelle qu'il importe que le Comité consultatif passe en revue les budgets de ces missions suffisamment à l'avance pour qu'elle ait le temps de prendre des décisions en connaissance de cause ;

5. *Rappelle* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif⁴⁰ et prie de nouveau le Secrétaire général de présenter les projets de budget des missions politiques spéciales au plus tard durant la dernière semaine d'octobre ;

6. *Souligne* l'importance du financement, qui constitue le fondement essentiel de la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies ;

³⁸ A/74/6 (Sect. 3)/Add.1, A/74/6 (Sect. 3)/Add.2, A/74/6 (Sect. 3)/Add.3, A/74/6 (Sect. 3)/Add.4, A/74/6 (Sect. 3)/Add.5, A/74/6 (Sect. 3)/Add.5/Corr.1, A/74/6 (Sect. 3)/Add.6, A/74/6 (Sect. 3)/Add.6/Corr.1, A/74/6 (Sect. 3)/Add.7 et A/74/6 (Sect. 3)/Add.8.

³⁹ A/74/7, A/74/7/Add.1, A/74/7/Add.2, A/74/7/Add.3, A/74/7/Add.4, A/74/7/Add.5, A/74/7/Add.6, A/74/7/Add.7, A/74/7/Add.23 et A/74/7/Add.24.

⁴⁰ A/74/7/Add.1.

7. *Note* que, compte tenu de sa résolution 72/266 A du 24 décembre 2017, elle a approuvé l'avancement de la date de présentation des projets de budget des missions politiques spéciales afin de la faire coïncider avec le reste du projet de budget annuel, note également que, du fait de ce changement, l'enveloppe prévue pour les missions politiques spéciales dans le budget-programme biennal a été supprimée, étant donné que les budgets sont établis chaque année, et note en outre que les ressources nécessaires aux missions politiques spéciales ont fait l'objet des additifs 1 à 6 au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2020 ;

8. *Souligne* qu'il importe de mettre au point un système global de gestion de la performance et prie le Secrétaire général d'élaborer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour aider les missions à mesurer les progrès accomplis dans l'exécution de leur mandat et de faire le point de la question dans son prochain rapport ;

9. *Prie* le Secrétaire général de continuer de privilégier la solution consistant à transformer les postes existants en postes soumis à recrutement national chaque fois que possible, de renforcer les capacités locales des missions politiques spéciales et de lui rendre compte de la question dans les prochains projets de budget ;

10. *Prie également* le Secrétaire général de mener à bien dans les meilleurs délais le recrutement aux postes vacants actuellement pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions et de faire figurer dans les projets de budget des missions politiques spéciales en 2020 des informations sur les affectations temporaires donnant lieu au versement d'une indemnité de fonctions, y compris sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes ;

11. *Rappelle*, comme elle l'a déjà prescrit, que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée ;

12. *Rappelle également* le paragraphe 39 du rapport du Comité consultatif⁴⁰ et prie le Secrétaire général de rendre compte des coefficients de dotation en véhicules et en matériel informatique et de justifier dans les projets de budget des missions toute dotation qui serait supérieure au coefficient standard ;

13. *Rappelle en outre* le paragraphe 41 du rapport du Comité consultatif⁴⁰ et engage le Secrétaire général à veiller à ce que les accords de partage des coûts soient améliorés afin que les ressources soient utilisées au mieux ;

14. *Prie* le Secrétaire général de présenter, dans le prochain projet de budget, un résumé de la justification des crédits à ouvrir aux fins des voyages et le lien entre ces crédits et l'appui donné à l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité en date du 20 juillet 2015, ainsi que de décrire le rôle que joue le Secrétariat dans l'établissement des rapports sur la résolution, conformément au mandat défini par le Conseil de sécurité ;

15. *Réaffirme* sa volonté d'examiner les modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales et les recommandations du Comité consultatif et se dit résolue à examiner la question en vue de prendre une décision, sans préjuger du résultat, durant la partie principale de sa soixante-quatrième session ;

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions**Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel**

16. *Rappelle* le paragraphe 28 de la section XIV de sa résolution 73/279 A et décide de reconduire jusqu'au 31 décembre 2020 un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) réservé à un assistant (budget et finances) (agent local) ;

17. *Décide* de procéder à une nouvelle réduction du montant des ressources chiffrée à 77 100 dollars ;

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

18. *Décide* de procéder à une nouvelle réduction du montant des ressources chiffrée à 700 000 dollars ;

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

19. *Prend note* du paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif⁴¹ et décide de créer un emploi de temporaire réservé à un spécialiste des affaires électorales (P-4) au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, à New York ;

20. *Décide* de procéder à une nouvelle réduction du montant des ressources chiffrée à 1 176 100 dollars ;

Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria

21. *Décide* de procéder à une nouvelle réduction du montant des ressources chiffrée à 43 000 dollars ;

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

22. *Décide* de procéder à une nouvelle réduction du montant des ressources chiffrée à 42 300 dollars ;

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

23. *Décide* de créer un emploi de spécialiste de la gestion des marchés (administrateur recruté sur le plan national) ;

24. *Décide* de procéder à une nouvelle réduction du montant des ressources chiffrée à 35 300 dollars ;

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

25. *Décide* de procéder à une nouvelle réduction du montant des ressources chiffrée à 123 800 dollars ;

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

26. *Décide* de procéder à une nouvelle réduction du montant des ressources chiffrée à 430 800 dollars ;

⁴¹ A/74/7/Add.4.

Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda

27. *Décide* de procéder à une nouvelle réduction du montant des ressources chiffrée à 794 000 dollars ;

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

28. *Prend note* de la demande du Secrétaire général et décide de créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe D-1 réservé à un administrateur général chargé des droits de l'homme ;

29. *Décide* de procéder à une nouvelle réduction du montant des ressources chiffrée à 177 600 dollars ;

30. *Approuve*, pour les 39 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, un budget d'un montant global de 710 210 400 dollars et un montant de 1 424 400 dollars pour la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) à financer par les missions politiques spéciales pour 2020, dont 639 877 900 dollars déjà prévus au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2020 ;

31. *Décide* d'ouvrir un crédit supplémentaire de 71 756 900 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2020 pour la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, conformément aux procédures prévues au paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 du 19 décembre 1986 ;

32. *Décide également* d'ouvrir un crédit de 2 768 400 dollars pour la portion correspondante des contributions du personnel au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2020, compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

XIX

Montant global du budget cofinancé du Corps commun d'inspection

Approuve, pour le Corps commun d'inspection, pour 2020, un budget d'un montant global de 7 049 000 dollars ;

XX

Montant global du budget cofinancé de la Commission de la fonction publique internationale

Approuve, pour la Commission de la fonction publique internationale, pour 2020, un budget d'un montant global de 9 729 700 dollars ;

XXI

Montant global du budget cofinancé du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Prend acte du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, pour 2020, d'un montant global de 3 192 200 dollars ;

XXII

Montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité

Approuve, pour le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, pour 2020, un budget d'un montant global de 139 658 100 dollars, se répartissant comme suit :

- a) dispositifs de sécurité sur le terrain : 124 169 400 dollars ;
- b) services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 15 488 700 dollars ;

XXIII

Incidence des variations des taux de change et de l'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et d'inflation⁴² et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴³,

Prend note des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et de l'inflation ;

XXIV

Fonds de réserve

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 8 200 dollars.

⁴² [A/74/585](#).

⁴³ [A/74/7/Add.31](#).

Projet de résolution III Budget-programme de 2020

A

Crédits ouverts pour 2020

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 2020 :

1. Des crédits d'un montant total de 3 073 830 500 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	77 087 600
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	326 641 800
Total partiel	403 729 400
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3. Affaires politiques	773 224 100
4. Désarmement	13 245 000
5. Opérations de maintien de la paix	52 602 800
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 921 300
Total partiel	842 993 200
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7. Cour internationale de Justice	28 145 500
8. Affaires juridiques	58 453 700
Total partiel	86 599 200
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9. Affaires économiques et sociales	83 293 400
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 886 200
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7 985 900
12. Commerce et développement	68 087 900
13. Centre du commerce international	18 861 800
14. Environnement	23 364 300
15. Établissements humains	12 508 400
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	21 627 100
17. ONU-Femmes	9 741 400
Total partiel	251 356 400
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18. Développement économique et social en Afrique	81 888 100
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 526 800

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
20. Développement économique en Europe	33 290 000
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	57 591 800
22. Développement économique et social en Asie occidentale	36 518 000
23. Programme ordinaire de coopération technique	35 577 600
Total partiel	300 392 300
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
24. Droits de l'homme	115 119 300
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	40 098 900
26. Réfugiés de Palestine	32 365 500
27. Aide humanitaire	25 124 000
Total partiel	212 707 700
<i>Titre VII. Communication globale</i>	
28. Communication globale	94 692 400
Total partiel	94 692 400
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	52 921 400
29B. Département de l'appui opérationnel	93 025 600
29C. Bureau de l'informatique et des communications	49 959 800
29E. Administration (Genève)	69 736 400
29F. Administration (Vienne)	18 088 400
29G. Administration (Nairobi)	18 048 800
Total partiel	301 780 400
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30. Contrôle interne	20 509 900
Total partiel	20 509 900
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31. Activités administratives financées en commun	6 245 800
32. Dépenses spéciales	76 163 600
Total partiel	82 409 400
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	71 046 100
Total partiel	71 046 100
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34. Sûreté et sécurité	124 181 700
Total partiel	124 181 700
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
35. Compte pour le développement	14 199 400
Total partiel	14 199 400
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36. Contributions du personnel	267 233 000
Total partiel	267 233 000
Total	3 073 830 500

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour l'exercice 2020 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

B

Prévisions de recettes pour 2020

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 2020 :

1. Les prévisions de recettes autres que les contributions des États Membres s'élèvent à un montant total de 295 590 700 dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	273 171 400
2. Recettes générales	21 744 000
3. Services destinés au public	675 300
Total	295 590 700

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C**Financement des crédits ouverts pour 2020***L'Assemblée générale**Décide que, pour l'exercice 2020 :*

1. Les crédits ouverts au budget conformément au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, soit 3 073 830 500 dollars des États-Unis, plus le montant de 61 854 500 dollars correspondant à l'augmentation résultant de la révision des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019, qu'elle a approuvée par ses résolutions [73/279 B](#) du 15 avril 2019 et [73/306](#) du 3 juillet 2019, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, au moyen des montants suivants :

a) 25 884 300 dollars correspondant au montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvé pour l'exercice 2020 dans la résolution B ci-dessus, soit 22 419 300 dollars, majoré de l'augmentation des recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvée pour l'exercice biennal 2018-2019 dans sa résolution 74/___ du ___ décembre 2019, soit 3 465 000 dollars ;

b) 25 192 422 dollars provenant de l'annulation d'engagements de l'exercice biennal 2016-2017 ;

c) 3 084 608 300 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution [73/271](#) du 22 décembre 2018, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 279 273 000 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se calcule comme suit :

a) 273 171 400 dollars représentant le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour l'exercice 2020 au paragraphe 1 de la résolution B ci-dessus ;

b) 912 500 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2018-2019 approuvée dans ses résolutions [73/279 B](#) et [73/306](#) ;

c) 5 189 100 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2018-2019 approuvée dans sa résolution 74/___.

¹ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

Projet de résolution IV

Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2020

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹ ainsi que du paragraphe 3 de la présente résolution, à contracter pendant l'exercice 2020 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis ;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (Article 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 100 000 dollars au total ;

ii) Aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (Article 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars au total ;

iii) Aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (paragraphe 3 de l'Article 13 du Statut), à concurrence de 20 000 dollars au total ;

iv) Au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (paragraphe 7 de l'Article 32 du Statut), à concurrence de 205 000 dollars au total ;

v) Aux dépenses entraînées par les activités menées par la Cour ou ses chambres ailleurs qu'à La Haye (Article 22 du Statut), à concurrence de 12 500 dollars au total ;

c) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004, à concurrence de 500 000 dollars au total pour l'exercice 2020 ;

2. *Décide* que le Secrétaire général fera rapport au Comité consultatif et à elle-même, à sa soixante-seizième session, sur tous les engagements contractés en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivés, et lui présentera des demandes de crédits supplémentaires concernant ces engagements ;

3. *Décide également* que, pour l'exercice 2020, si le Secrétaire général doit, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, contracter au titre du maintien de la paix et de la sécurité des engagements d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il lui soumettra la question ou, si elle a interrompu sa session ou n'est pas en session, convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire pour qu'elle examine la question.

¹ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

Projet de résolution V

Fonds de roulement pour 2020

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 150 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice 2020 ;
2. Les États Membres verseront des avances au Fonds de roulement selon le barème des quotes-parts qu'elle a adopté pour déterminer les contributions de chacun au financement du budget pour 2020 ;
3. Viendront en déduction de ces avances :
 - a) Les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et en 1960 ;
 - b) Les avances en espèces que les États Membres ont versées au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 en application de sa résolution [72/265](#) du 24 décembre 2017 ;
4. Si le total des crédits revenant à un État Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 dépasse le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 de la présente résolution, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet État Membre pour l'exercice 2020 ;
5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer par prélèvement sur le Fonds de roulement :
 - a) Les sommes nécessaires pour financer les crédits ouverts en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées à mesure du recouvrement des contributions ;
 - b) Les sommes nécessaires pour couvrir les engagements de dépenses dûment autorisés dans ses résolutions, en particulier la résolution 74/___ du ___ décembre 2019, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2020, étant entendu qu'il demandera dans le projet de budget les montants nécessaires au remboursement du Fonds de roulement ;
 - c) Les sommes nécessaires pour alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations auto-amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances dépassant ce montant pourront être versées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;
 - d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes nécessaires pour régler les primes d'assurance payables d'avance pour une période d'assurance allant au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que pendant toute la durée de validité des polices, il demandera dans le projet de budget de chaque exercice les crédits nécessaires au financement des primes dues au titre de l'exercice considéré ;
 - e) Les sommes nécessaires pour que les engagements courants du Fonds de péréquation des impôts puissent être couverts en attendant que celui-ci soit crédité des sommes devant venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès qu'il aura été crédité des sommes attendues ;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 de la présente résolution ne suffirait pas à financer les besoins de trésorerie normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice 2020 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions qu'elle a approuvées dans sa résolution [1341 \(XIII\)](#) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts qu'elle aura autorisés.
